

**ASPECTS DU DEVELOPPEMENT STRUCTUREL  
DE L'AGRICULTURE EN ITALIE**

par G. GIORGI

---

**C.E.E. COMMISSION**

DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE

DIRECTION DES STRUCTURES AGRICOLES - DIVISION: ANALYSE DES CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE

Etude réalisée en liaison avec la division :  
«Analyse des conditions de production de l'agriculture»

**ASPECTS DU DEVELOPPEMENT STRUCTUREL  
DE L'AGRICULTURE EN ITALIE**

**par G. GIORGI**

SOMMAIRE.

	<u>Pages</u>
Avant-propos . . . . .	2
Chapitre 1 : Aspects et problèmes de la population rurale . .	4
Chapitre 2 : Investissements et endettement, en particulier dans le secteur agricole . . . . .	27
Chapitre 3 : Aspects de l'industrialisation du Midi . . . . .	49
Chapitre 4 : Considérations sur quelques types d'entreprises agricoles . . . . .	59
Conclusion . . . . .	77

AVANT - PROPOS

-----

Dans le cadre du programme de recherche de la Direction Générale de l'Agriculture de la Commission de la C.E.E., la Division "Analyse des conditions de production de l'agriculture" a conduit, avec le concours d'experts et d'instituts, un recensement des principales monographies et études régionales comportant des données ou des renseignements récents sur la situation socio-économique de l'agriculture dans les pays membres.

La connaissance de ces renseignements, jusqu'alors dispersés, est utile en effet, non seulement pour mieux saisir les caractéristiques structurelles de l'agriculture dans leur différenciation régionale, mais encore pour apprécier les facteurs internes et externes à l'agriculture qui agissent étroitement sur les structures agricoles.

Cet inventaire a donné lieu à l'établissement d'un fichier permettant un repérage rapide tant par problèmes ou aspects que par région des données actuellement disponibles.

En outre, les participants à cette étude ont essayé de mettre à profit leurs efforts de dépouillement des monographies régionales pour présenter une synthèse des données recueillies sur un nombre limité de problèmes relatifs aux structures agricoles ; synthèse destinée principalement à l'information interne des services de la Commission.

Les thèmes proposés pour cette synthèse étaient les suivants :

- évolution de la population agricole et des exploitations agricoles,

- stimulation du développement économique général dans des régions à structure agricole déficiente,
- investissement et endettement en agriculture,
- activité agricole d'appoint,
- appréciation des dimensions et types d'exploitations au regard du revenu.

Selon les informations disponibles dans chaque pays, ces thèmes ont été abordés avec plus ou moins de détails. Bien que non exhaustives et difficilement comparables d'un pays à l'autre, les données en la matière, rassemblées sous une forme condensée par les experts, à l'occasion de leurs recherches documentaires et bibliographiques, constituent cependant une source à laquelle les services de la Commission pourront utilement se référer dans leurs travaux tant que l'évolution ne viendra pas démoder ces données et les remplacer par d'autres plus récentes.

Il a paru ainsi opportun, dans cette série " CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'AGRICULTURE " (Informations internes), de présenter les résultats de ces travaux de synthèse dont le fond et la forme n'engagent que la seule responsabilité des experts, services ou instituts qui les ont réalisés.

On trouvera dans les pages suivantes, la contribution pour l'Italie de M. le Professeur Giacomo GIORGI.

---

# CARTE ADMINISTRATIVE DE L'ITALIE



VI  
C.1

I - ASPECTS ET PROBLEMES DE LA POPULATION RURALE

1) L'exode rural constitue l'un des aspects les plus intéressants de la vie sociale italienne au cours de ces dernières années. Non que la dépopulation des campagnes constitue un fait absolument nouveau pour l'Italie, car ce phénomène s'est déjà manifesté, parfois de façon assez accentuée, vers la fin du siècle dernier et au début du 20ème siècle; une recrudescence du même phénomène s'est produite au cours des années qui ont suivi la première guerre mondiale. Toutefois, celui-ci se manifestait surtout à l'époque dans les régions montagneuses, c'est-à-dire sous la forme de dépopulation des régions montagneuses ("spopolamento montano"). Notre Institut National d'Economie Agricole a effectué à ce sujet, entre les deux guerres, en coopération avec le Comité national pour la Géographie du Conseil national de la Recherche, une enquête fondamentale dont les résultats ont été exposés dans plusieurs forts volumes et résumés en un rapport général présenté par M. GIUSTI. La plupart des rapporteurs se préoccupèrent alors de proposer des remèdes afin de freiner ce phénomène qu'ils considéraient généralement comme pathologique. En réalité, ainsi que l'ont souligné quelques rapporteurs au nombre desquels l'auteur de la présente étude, ce phénomène était absolument normal, tout au moins jusqu'à un certain point. Il était certes favorisé par diverses causes, telles que le fractionnement excessif et le morcellement des terres, les charges fiscales trop lourdes, l'état anarchique de l'hydraulique et de l'économie forestière, les conditions d'hygiène déplorables, l'orientation irrationnelle des cultures, le mauvais état et l'insuffisance des communications, la rareté des sources accessoires de revenus, la détérioration des finances



des communes, etc... Mais sa cause fondamentale était l'insuffisance des revenus tirés de la terre et cela non pas certes faute de bonne volonté des paysans, mais en raison des conditions climatiques et pédologiques du territoire. Les mesures proposées, telles que le reboisement des terrains escarpés de moyenne montagne, le remembrement des exploitations morcelées, l'aménagement hydro-géologique, l'amélioration des conditions d'hygiène, etc... étaient préconisées par la plupart comme des moyens d'empêcher le phénomène de se manifester. En réalité, ainsi que nous l'avons toujours soutenu, elles devaient viser essentiellement à assurer de meilleures conditions de vie à la population restante, de façon à établir un équilibre entre le peuplement et les ressources. Il était donc évident qu'une partie de la population devait abandonner la montagne. Le problème devait consister à déterminer aussi exactement que possible le chiffre de la population en excédent, de manière à éviter que des unités de travail ne fussent soustraites à une terre qui, à condition d'être exploitée rationnellement, aurait pu leur permettre de vivre.

Le fait que le dépeuplement des régions montagneuses constitue, tout au moins dans certaines limites, un phénomène essentiellement normal (physiologique) est apparu plus clairement au cours de ces dernières années, lorsque l'exode a fini par toucher la totalité du monde rural et non plus seulement les populations rurales montagnardes. Dire que le phénomène du dépeuplement des régions montagneuses a été, dans certaines limites, "physiologique", ne signifie pas méconnaître son aspect négatif : s'il a d'un côté permis une atténuation des tensions sur le marché intérieur du travail, il a par la suite représenté une perte pour l'économie nationale, en raison de la fuite à l'étranger d'une partie du potentiel humain dont notre pays avait supporté tous les frais de création et de formation.

En effet, l'exode rural se manifestait surtout à cette époque sous forme de courant d'émigration à l'étranger ; mais d'un autre côté - comme chacun sait - nos émigrés envoyaient au pays natal une partie de leur revenu, et ce sont justement ces envois qui ont efficacement contribué à la formation de la petite exploitation agricole dans certaines régions du Mezzogiorno. Quoi qu'il en soit, l'exode qui s'est manifesté avant la guerre de 1914-18 et au début du premier après-guerre, présente des aspects différents de celui observé ces derniers temps et que nous nous proposons d'étudier ici. Il n'est plus question de perte sèche pour notre économie nationale - en admettant qu'il y ait jamais eu réellement perte sèche - mais au contraire, d'une adaptation positive entre le potentiel de main-d'oeuvre et les ressources, grâce à un important afflux de travailleurs ruraux dans les grands centres et à leur transfert au secteur industriel et au secteur tertiaire. Le mouvement d'émigration à l'étranger a repris après l'interruption de la seconde guerre mondiale et des années qui l'ont précédée, mais il a pris essentiellement un caractère de migration saisonnière vers les pays européens; Nous reviendrons plus tard sur cette question.

2) Il nous faut maintenant nous arrêter aux aspects fondamentaux de l'exode rural. Pour examiner ce problème complexe, nous disposons d'une étude effectuée par M. Corrado BARBERIS pour le compte de l'Institut National d'Economie Agricole <sup>(1)</sup>. Il convient de préciser avant tout que nous nous référons ici à ce que l'on devrait plus exactement appeler "l'exode agricole", c'est-à-dire à l'exode de la population active de ce secteur. En effet, l'expression "exode rural" devrait servir à désigner les changements portant sur l'habitat, c'est-à-dire l'abandon d'un certain type de communauté. En fait, on utilise indifféremment les deux expressions, notamment en raison de la difficulté de

(1) L'exode rural en Italie - Conférence nationale du monde rural et de l'agriculture, Rome 1961.

définir exactement, en Italie, ce qu'est la commune rurale (1).

M. BARBERIS définit par conséquent le volume de l'exode agricole au cours d'une période déterminée comme la somme des variations de la population active du secteur et de l'accroissement naturel. Ceci étant, nous avons reporté dans le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité), la variation par catégories de travailleurs du nombre des unités de travail du secteur agricole entre 1951 et 1959.

Circonscriptions géographiques	Exploitants cultivateurs			Colons partiaires (métayers)		
	1951	1959	Différence	1951	1959	Différence
Italie septentr.	2.251.099	2.104.196	-146.903	851.577	640.180	-211.397
Italie centrale (moins le Latium)	358.638	404.900	+ 46.262	1.045.996	801.632	-244.364
Latium et Abruzzes	631.461	580.495	- 50.966	253.046	158.380	- 94.666
Italie méridionale (moins les Abruzzes)	1.065.248	1.203.442	+138.194	79.403	98.314	+ 18.911
Italie insulaire	430.378	457.427	+ 27.049	88.202	95.973	+ 7.771
<b>I t a l i e</b>	<b>4.736.824</b>	<b>4.750.460</b>	<b>+ 13.636</b>	<b>2.318.224</b>	<b>1.794.479</b>	<b>-523.745</b>

Suite du tableau :

Circonscriptions géographiques	Coparticipants et autres			Salariés fixes et journaliers			Différence totale 1951-1959
	1951	1959	Différence	1951	1959	Différence	
Italie septentr.	65.941	53.038	- 12.903	899.144	664.610	-234.534	-605.737
Italie centrale (moins le Latium)	10.559	9.104	- 1.455	58.359	70.175	+ 11.816	-187.741
Latium et Abruzzes	32.439	23.460	- 8.979	122.762	118.072	- 4.690	-159.301
Italie méridionale (moins les Abruzzes)	39.058	83.853	+ 44.795	616.307	718.575	+102.268	+304.168
Italie insulaire	24.445	39.097	+ 14.652	354.573	421.129	+ 66.556	+116.028
<b>I t a l i e</b>	<b>172.442</b>	<b>208.552</b>	<b>+ 36.110</b>	<b>2.051.145</b>	<b>1.992.561</b>	<b>- 58.584</b>	<b>-532.583</b>

(1) Cette précision est due à M. Barberis (Op. cit. p.9) et se réfère à une étude de Somogyi "La classificazione dei Comuni d'Italia in urbani e rurali", parue dans la "Rivista italiana di economia, demografia e statistica", juillet-décembre 1959.

Ce tableau met en évidence deux aspects de la concentration du solde négatif : une concentration régionale et une concentration par catégories de travailleurs.

Pour l'ensemble du territoire national, la diminution du nombre des unités de travail du secteur agricole entre 1951 et 1959 s'est chiffrée à 532.583. C'est l'Italie septentrionale, où le nombre des unités de travail du secteur agricole a baissé de 605.737 unités, qui a le plus contribué à cette diminution; suivie par l'Italie centrale (moins le Latium) avec 187.741 unités et par le territoire Latium-Abruzzes, avec 159.301 unités. En revanche, l'Italie méridionale (moins les Abruzzes) et l'Italie insulaire ont enregistré une augmentation de 304.168 unités et de 116.028 unités respectivement. Cet accroissement de plus de 400.000 unités est la somme algébrique d'une diminution dans les zones d'émigration et d'une augmentation dans les secteurs d'immigration. On constate par conséquent, pour la période considérée, une tendance de l'agriculture italienne à se "méridionaliser", en ce sens qu'en plus des transferts de population active dans certaines régions en développement du Centre-Nord, le pourcentage d'agriculteurs fixés sur le territoire constitué par les Pouilles, la Basilicate, la Campanie, la Calabre, la Sicile et la Sardaigne, par rapport au nombre total d'agriculteurs du territoire national est passé de 28,1 à 35,7 (1). Cette constatation porte, par conséquent, sur l'importance numérique des agriculteurs du Sud par rapport aux agriculteurs de l'Italie centrale et septentrionale, et elle n'autorise certes pas à faire abstraction du processus d'industrialisation qui est en cours depuis un certain temps dans le Mezzogiorno et dont les effets en ce qui concerne l'absorption de l'expansion démographique par des secteurs d'activité autres que le secteur agricole ont été, jusqu'à 1959, relativement limités.

-----  
(1) C. Barberis, Op. cit., p.15 et suivantes.



augmentation résulte du processus d'intensification de l'exploitation dans les régions suburbaines et de la mise en oeuvre de la réforme agraire autour des "cités paysannes" du Sud. La variation enregistrée entre 1951 et 1959 dans les communes de plus de 50.000 habitants s'établit à 32,7 % en ce qui concerne le nombre des familles, et à 15,1 % en ce qui concerne le nombre des unités de travail.

Quant au nombre des familles, c'est le Latium qui a enregistré l'augmentation relative la plus forte (293,7 %) suivi par la Calabre (135,4 %), l'Ombrie (112,1 %) la Frioul-Vénétie Julienne (105,9%), la Ligurie (105,5 %), la Campagne (101,3 %), les Abruzzes et la région de Molise (90,5 %), les Marches (72,7 %), le Piémont-Val d'Aoste (67,3 %), la Sardaigne (58,7 %), la Toscane (47,4 %), la Sicile (24,5 %), l'Emilie-Romagne (16,4 %), la Pouille (12,3 %). Toujours en ce qui concerne le nombre des familles, on constate une diminution de 22,9 % dans la Vénétie, de 1,8 % dans le Trentin-Haut-Adige et de 1,1 % en Lombardie. La Basilicate ne figure pas dans les statistiques étant donné qu'elle ne compte pas de communes de plus de 50.000 habitants. En ce qui concerne les unités de travail, on note une augmentation relative dans toutes les régions excepté la Vénétie (diminution de 44,4 %), la Pouille (diminution de 28,6 %), le Trentin-Haut-Adige (diminution de 4,2 %) et de l'Emilie-Romagne (diminution de 0,3 %). En Lombardie où, comme nous l'avons vu plus haut, le nombre des familles a diminué de 1,1 %, on constate par contre une augmentation de 14,2 % du nombre des unités de travail.

Dans les communes de moins de 50.000 habitants, on constate pour l'ensemble du territoire national, une diminution absolue de 14.240 familles, soit 0,7 %. La diminution correspondante du nombre des unités de travail a été de 19.738, soit 0,4 %. C'est dans la région des Abruzzes-Molise que la diminution relative a été la plus accentuée

aussi bien en ce qui concerne le nombre des familles que les unités de travail correspondantes (11,8 % et 15,8 % respectivement). Les pourcentages de diminution ont été également élevés pour le Piémont-Val d'Aoste (respectivement 10,7 et 10,3 %). Les autres régions où une diminution du nombre de familles et des unités de travail correspondantes a été enregistrée - toujours pour les communes de moins de 50.000 habitants - sont la Frioul-Vénétie Julienne, la Vénétie, la Lombardie, le Trentin-Haut-Adige et la Ligurie. Dans le Latium, on constate à la fois une diminution du nombre des familles (8,1 %) et une très légère augmentation du nombre des unités de travail correspondantes (0,7 %). En Sardaigne également, une très légère diminution du nombre des familles (0,5 %) est allée de pair avec une légère augmentation du nombre des unités de travail correspondantes (2,5 %). Dans neuf régions en revanche, il y a eu augmentation aussi bien du nombre des familles que de celui des unités de travail correspondantes. Il convient de noter la forte augmentation enregistrée en Toscane, où la variation en plus se chiffre à 17,1 et 20,4 % respectivement. Des augmentations sensibles ont été enregistrées également en Campanie (12,4 % et 11,3 % respectivement), dans les Pouilles (10,0 et 22,8 % respectivement) et dans l'Ombrie (9,6 % et 1,6 % respectivement). Viennent ensuite la Calabre (5,7 et 13,8 %), les Marches (5,1 et 3,1%), la Basilicate (4,5 et 7,5 %), l'Emilie-Romagne (3,5 et 2,7 %) et la Sicile (2,4 et 2,9 %). Nous avons jusqu'ici considéré l'exode sous l'angle quantitatif et étudié la concentration d'abord par région et ensuite par catégorie de travailleurs. Mais l'exode influe sur la population agricole également du point de vue qualitatif. M. BARBERIS(1) considère trois points de vue : celui de l'âge, celui du sexe et celui de la qualification professionnelle.

---

(1) Op. cit., p. 23 et suivantes.

En ce qui concerne le premier aspect, on constate en Italie le même phénomène que dans d'autres pays : l'exode vers les villes et les centres industriels touche particulièrement les jeunes gens. Par suite, la population tend à vieillir.

En ce qui concerne le deuxième aspect, l'importance relative de la main-d'oeuvre féminine par rapport à la force de travail totale tend à s'accroître de plus en plus dans l'agriculture. Il ressort des enquêtes effectuées par l'Institut central de la Statistique sur la force de travail qu'en avril 1954, les femmes représentaient 20,3 % de l'effectif total de main-d'oeuvre agricole et que ce pourcentage est passé à 28,1 % en octobre 1958 et à 30,2 % en octobre 1960. M. BARBERIS observe à juste titre que l'augmentation relative de la main-d'oeuvre féminine dans l'agriculture ne signifie pas que les femmes soient attirées par ce secteur. Elle montre seulement que les femmes ont encore moins de possibilités que les hommes de trouver des emplois en dehors de l'agriculture. La "féminisation" du secteur agricole est due par conséquent au fait que l'exode des hommes est plus rapide que celui des femmes.

En ce qui concerne le troisième aspect considéré, c'est-à-dire celui de la qualification, M. BARBERIS se borne à observer, en l'absence de sources statistiques spécifiques, que lors du recensement général de la population italienne effectué en 1951, les agriculteurs constituaient presque 70 % du nombre des personnes actives dépourvues de titre d'études élémentaires et que ces travailleurs dépourvus de titre d'études élémentaires représentaient 38,3 % de la population agricole. Le nouveau recensement de la population doit avoir lieu cette année, ce qui permettra d'opérer une comparaison avec les résultats de 1951. Il faut espérer que la différence de qualification entre les agriculteurs et les autres travailleurs se sera entre temps atténuée.



3) Il est intéressant de connaître quelques aspects de l'émigration italienne à l'étranger entre 1946 et 1960. Nous nous reporterons pour cela à une étude effectuée à ce sujet par M. Umberto CASSINIS.<sup>(1)</sup> On compte, pour l'ensemble de cette époque, déduction faite des rapatriements, 2.252.382 émigrants (agriculteurs et autres), dont 926.272 vers les pays européens et 1.326.110 vers les pays transocéaniques. Quant à l'émigration agricole, c'est-à-dire celle de travailleurs employés dans l'agriculture, elle a été évaluée à environ 70 % de l'émigration totale vers l'Europe et environ 19 % de l'émigration vers les pays transocéaniques.

Parallèlement à l'émigration permanente, il s'est établi un fort courant d'émigration saisonnière vers les pays européens, et ce courant a été alimenté surtout par les agriculteurs. Pour l'ensemble de la Communauté Economique Européenne, l'émigration italienne s'est chiffrée au total, de 1946 à 1960, à 428.636 personnes, employées presque exclusivement dans l'agriculture. Pendant de nombreuses années, le mouvement saisonnier d'émigration agricole vers la Suisse a oscillé entre 50 et 70.000 unités.

Pour les années 1957 à 1960, on dispose de véritables statistiques et non plus seulement d'évaluations, mais toutes les données disponibles ne sont pas définitives. Il convient d'autre part de ne pas perdre de vue que ces données se réfèrent uniquement à l'émigration italienne réalisée avec l'assistance du Ministère du travail et de la prévoyance sociale ; or celle-ci ne représente que 80 % de l'émigration totale italienne vers les pays européens. On sait toutefois que l'émigration vers les pays européens de main-d'oeuvre italienne originaire de la campagne se chiffre pour les quatre années 1957-1960

-----  
(1) M. Umberto CASSINIS, "L'emigrazione agricola nel secondo dopoguerra e la sua incidenza sul movimento generale emigratorio dal 1946 al 1960." (L'émigration agricole depuis la seconde guerre mondiale et son incidence sur le mouvement général d'émigration de 1946 à 1960), Conférence nationale du monde rural et de l'agriculture, Rome 1961.

à environ 400.000 unités, soit plus de 65 % de la masse des émigrants (toujours dans le cadre de l'émigration européenne).

Au cours des trois années 1957/1959, l'émigration italienne dans les pays transocéaniques (toujours uniquement en ce qui concerne l'émigration réalisée avec l'assistance des autorités), n'a revêtu qu'une importance minime : 2.423 unités au total, dont 1.897 vers l'Australie et 526 vers l'Amérique du Nord et du Sud. M. CASSINIS observe très justement que bien qu'en nette diminution, l'émigration transocéanique est encore constituée en grande partie par des émigrants libres, et que la majorité des émigrants libres est constituée par des membres de la famille de travailleurs déjà émigrés, parmi lesquels pourraient se trouver de nombreuses unités de travail agricole, en activité ou en puissance.

En ce qui concerne la répartition territoriale de l'émigration agricole italienne au cours des quatre années 1957/1960, c'est l'Italie méridionale qui a fourni le contingent le plus important avec 60,05 %, suivie par l'Italie insulaire avec 17,40 %, l'Italie centrale avec 12,03 % et l'Italie septentrionale avec 10,52 %. Le "Mezzogiorno" (continental et insulaire) a ainsi contribué pour 77,45 %, c'est-à-dire pour plus des trois quarts, au mouvement d'émigration agricole vers l'étranger. Parmi les régions méridionales et insulaires, la première place revient aux Pouilles, suivies par la Campanie, la Sicile, les Abruzzes-Molise, la Calabre, la Sardaigne et la Basilicate. Pour l'Italie centrale, le Latium vient en tête, suivi par les Marches, la Toscane et l'Ombrie. Dans la partie septentrionale du pays, le mouvement d'émigration agricole vers l'étranger a été très limité, à l'exception de la Vénétie.

4) Nous allons examiner maintenant le phénomène très intéressant que constituent les migrations rurales internes en Italie. M. BARBERIS en a fait une analyse pénétrante et approfondie (1). Les territoires d'immigration qu'il a étudiés sont ceux de l'Apennin Romagnole, des communes de Budrio et Medicina dans la plaine de Bologne, de la province de Pise et de Livourne en Toscane, de quelques communes du Piémont et de quelques communes de la "Riviera ligure di Ponente".

Dans l'Apennin Romagnole, le courant migratoire a été étudié depuis son commencement (1949) jusqu'au mois de juin 1957, date à laquelle l'enquête s'arrête. Au cours de cette période, environ 500 familles originaires de territoires méridionaux (parmi lesquels prédomine la province de Campobasso) sont venues s'établir dans ces communes. On constate une nette tendance à l'augmentation du courant d'immigration au cours des dernières années considérées. Le nombre des familles immigrées qui au cours des six années 1949 à 1954 ne présente pas de très fortes oscillations (36 en 1949, 25 en 1950, 23 en 1951, 40 en 1952, 37 en 1953, 31 en 1954) a en effet fortement augmenté en 1955 (78 familles), en 1956 (152 familles) et au cours du premier semestre de 1957 (69 familles). La poursuite de l'enquête jusqu'au mois de juillet 1959 montre toutefois que le courant migratoire en provenance du Sud s'est fortement réduit. En deux années environ, 33 familles de paysans méridionaux seulement sont venues se joindre aux 491 précédemment immigrées.

Le phénomène de dépopulation constaté dans les montagnes de l'Apennin Romagnole a permis l'afflux des paysans des régions méridionales. Mais il serait faux de croire qu'à l'indice de dépopulation et d'abandon le plus élevé correspond le plus fort indice d'immigration. M. BARBERIS affirme, chiffres à l'appui, que c'est le contraire qui se

---

(1) Corrado BARBERIS "Le migrazioni rurali in Italia " (Les migrations rurales en Italie), Feltrinelli, Milan 1960.

pas. Les paysans méridionaux n'ont pas remplacé les paysans autochtones sur les terres les plus inaccessibles, mais se sont installés sur des terres situées à une altitude moins élevée. Il y a dans l'Apennin une région agricole, celle de Rocca San Casciano, qui a été à peine touchée par l'immigration, bien qu'elle constitue l'épicentre de la dépopulation. Sur les 8.560 hectares abandonnés dans cette région, 788 seulement ont été occupés par des paysans méridionaux. Ailleurs, la superficie abandonnée s'avère inférieure à celle occupée par les Méridionaux ; par conséquent, ceux-ci n'auraient pu s'installer si d'autres ne leur avaient fait place en leur cédant la terre et en allant s'établir ailleurs.

Le second courant migratoire considéré est celui qui s'est établi en direction des communes de Budrio et de Medicina dans la plaine de Bologne. Au 1er mai 1959, le nombre des familles immigrées s'élevait à 95 dans la commune de Budrio et à 100 dans la commune de Medicina. Au cours des années considérées, le nombre des familles méridionales établies dans ces deux communes avait été très supérieur (environ le double de celui constaté au 1er mai 1959). En effet, de nombreuses familles ont quitté à nouveau ces deux communes après un séjour plus ou moins long. La moitié d'entre elles environ sont retournées à leur lieu d'origine, les autres sont allées s'établir ailleurs. Sur le nombre total des cellules familiales dénombrées au 1er mai 1959 (pour l'ensemble des deux communes) 126 étaient constituées par des exploitants directs et 36 par des salariés. La catégorie des métayers était représentée par une seule famille. On compte en outre 32 familles non agricoles. Parmi les exploitants directs originaires du Sud, émigrés dans les deux communes, 72 étaient déjà cultivateurs dans leur pays d'origine, 39 appartenaient à des familles de cultivateurs et aidaient à l'exploitation et les 15 restants appartenaient à d'autres

catégories (journaliers). L'origine des familles implantées s'établissait comme suit : 116 venaient de la Sicile, 60 de la Campanie, 7 des Pouilles, 6 de la région des Abruzzes-Molise, 4 de la Calabre et 2 de la Sardaigne.

M. BARBERIS fournit également des chiffres et des renseignements de grand intérêt en ce qui concerne le mouvement migratoire vers les communes de la province de Pise et de Livourne (1). En 1958, le nombre d'exploitants directs originaires du sud immigrés dans la province de Pise s'élevait à 426, tandis que l'on comptait 371 familles d'immigrants originaires de l'Italie centrale et 45 familles d'immigrants originaires de l'Italie septentrionale. Sur les 426 familles originaires des régions méridionales, 135 venaient de la Sicile, 135 également de la Campanie, 89 des Abruzzes et Molise, 42 de la Lucanie, 14 des Pouilles et 11 de la Calabre. Quant au mode d'acquisition de la propriété rurale, sur les 426 familles implantées, 173 étaient entrées en possession des terres en vertu des lois relatives à la formation de la petite propriété paysanne, 100 les avaient reçues de l'Ente Maremma au titre de la réforme foncière, et 30 les avaient achetées normalement.

En ce qui concerne la province de Livourne, le nombre des familles d'agriculteurs immigrés en provenance de l'Italie méridionale au cours de la période 1945/1957 s'établit à 584, dont 108 ont entretemps quitté à nouveau le pays. Pour la même période, on compte 537 familles immigrées en provenance d'autres territoires italiens, dont 85 ont depuis lors émigré à nouveau.

Le phénomène des migrations de métayers, auquel le mouvement d'immigration mentionné ci-dessus est étroitement lié, présente un intérêt particulier. L'exode des familles autochtones de métayers

-----

(1) Corrado BARBERIS, "Le migrazioni rurali in Italia", op.cit. p.118.

a commencé vers 1950 et est allé en s'accroissant. A ce sujet, M. BARBERIS écrit : " L'exode rural (en Toscane) a non seulement permis au courant migratoire de s'établir (vers la Toscane), mais il en a déterminé la nature. Ainsi, à côté des immigrants siciliens, les immigrants originaires de la Campanie prennent de plus en plus d'importance, tandis qu'un important courant d'immigration en provenance des Marches vient s'ajouter au courant d'immigration méridional. L'élément travail tend à prendre une importance prépondérante : soit du fait d'une étroite identification entre les acquéreurs et les exploitants, soit en raison de la présence massive, parmi les immigrants, de métayers, et même de journaliers. L'exode influence également le succès de la migration : dans leur nouvel établissement, les familles originaires des régions méridionales et des Marches n'ont à compter qu'avec elles-mêmes et avec leur propre capacité d'organisation, et non avec la concurrence des autochtones. Le marché foncier se cantonne de plus en plus à l'intérieur des courants migratoires. Les paysans venus de l'extérieur seront donc davantage tentés de suivre le mouvement d'exode vers les villes, mais auront moins d'occasions de réaliser la transplantation parce que - nous parlons ici du petit propriétaire - le nombre de ceux qui sont en mesure de leur remettre une somme suffisante pour les inciter à s'en aller est limité".

On constate également un fort mouvement de migration en direction de quelques communes du Piémont. Dans les communes considérées par M. BARBERIS (Cocconato, Carisio, Frugarolo, Monasterolo di Savigliano, Pecetto torinese), 1753 familles ont immigré au cours des cinq années, de 1954 à 1958 ; sur ce nombre, 1251 étaient originaires de provinces piémontaises, 308 de provinces vénitiennes, 43 de provinces méridionales et 151 de provinces diverses. Sur les 1753 familles immigrées, 1.094 sont des familles de salariés, et les 659 restantes, des familles d'entrepreneurs.

Le mouvement migratoire en direction de la "Riviera di Ponente" est très important. D'après les registres de l'état civil, 4.069 familles ont immigré dans la zone de floriculture d'Imperia au cours des 8 années comprises entre 1950 et 1957, et s'y sont établies à demeure pour s'y livrer à l'agriculture. Mais après l'interruption de la guerre, l'afflux avait repris dès 1946, année pendant laquelle il avait été limité à quelques dizaines de familles, pour atteindre une moyenne d'une centaine de familles par an au cours des trois années suivantes. Il convient d'observer en outre que les 4.069 cellules familiales mentionnées plus haut, sont constituées pour une large part par des célibataires, si bien que le nombre des personnes composant ces familles dépasse de peu les 9.000 unités. Toutefois, M. BARBERIS a pu constater que le nombre des agriculteurs immigrés dans la zone de floriculture d'Imperia au cours de la période 1950/1957, est en réalité supérieur à celui qui ressort des registres de l'état civil, étant donné qu'une partie d'entre eux n'a pas encore obtenu d'autorisation régulière de résidence. Le nombre des personnes constituant les cellules familiales s'élèverait ainsi à environ 11.300, dont 7.600 d'origine méridionale. En plus du mouvement migratoire permanent, il existe un mouvement saisonnier : M. BARBERIS évalue à 3.000 environ le nombre des immigrants agricoles saisonniers.

Le jugement exprimé par M. BARBERIS quant à l'incidence de ces mouvements migratoires sur l'économie agricole de la "Riviera di Ponente" est très nettement positif. L'apport de travail fourni par la main-d'oeuvre agricole méridionale a permis d'effectuer rapidement les opérations d'amélioration foncière et de développement des cultures qui ont assuré aux floriculteurs liguriens des profits très élevés au cours des années 1956 et 1957, années où la conjoncture a

été exceptionnellement favorable. La main-d'oeuvre agricole immigrée ne s'est pas substituée à la main-d'oeuvre locale, mais l'a complétée, si bien que cette dernière a pu se consacrer principalement ou exclusivement aux travaux nécessitant des connaissances spécifiques qui sont le fruit de nombreuses années d'expérience.

Nous récapitulerons cet exposé sur les migrations rurales en Italie par les observations générales suivantes : On constate que des courants migratoires d'une certaine importance ont été alimentés par des noyaux de population originaires du Midi, qui se sont dirigés vers les régions où le développement industriel a ouvert des vides démographiques dans les zones agricoles les moins productives. Mais il convient de noter également - comme l'a fait M. BARBERIS - que les taux d'immigration les plus élevés ne correspondent pas toujours aux régions les plus dépeuplées. Ceci signifie qu'une partie des terres de l'Italie du Centre Nord, abandonnées par les paysans, n'a pas été réoccupée par des immigrants venus du Midi. Il existe donc toujours une insuffisance de main-d'oeuvre agricole dans le Centre-Nord et un surpeuplement des campagnes dans le Sud.

5) Nous allons examiner maintenant le problème particulier du besoin de travailleurs agricoles qualifiés. La Caisse pour le Midi a récemment effectué une vaste enquête à ce sujet, afin de déterminer quelle est, pour le territoire relevant de sa compétence, la quantité de travail agricole qualifié nécessaire pour une utilisation aussi efficace que possible des ressources naturelles et du travail qui leur est appliqué (1). Nous exposerons ci-dessous les principaux résultats de cette enquête.

Parmi les résultats fondamentaux que l'enquête de la Caisse pour le Midi a permis de dégager, nous retiendrons celui qui

---

(1) Caisse pour le Midi, "La formazione professionale degli operatori agricoli nel Mezzogiorno" (La formation professionnelle des travailleurs agricoles dans les provinces méridionales), Rome 1959.

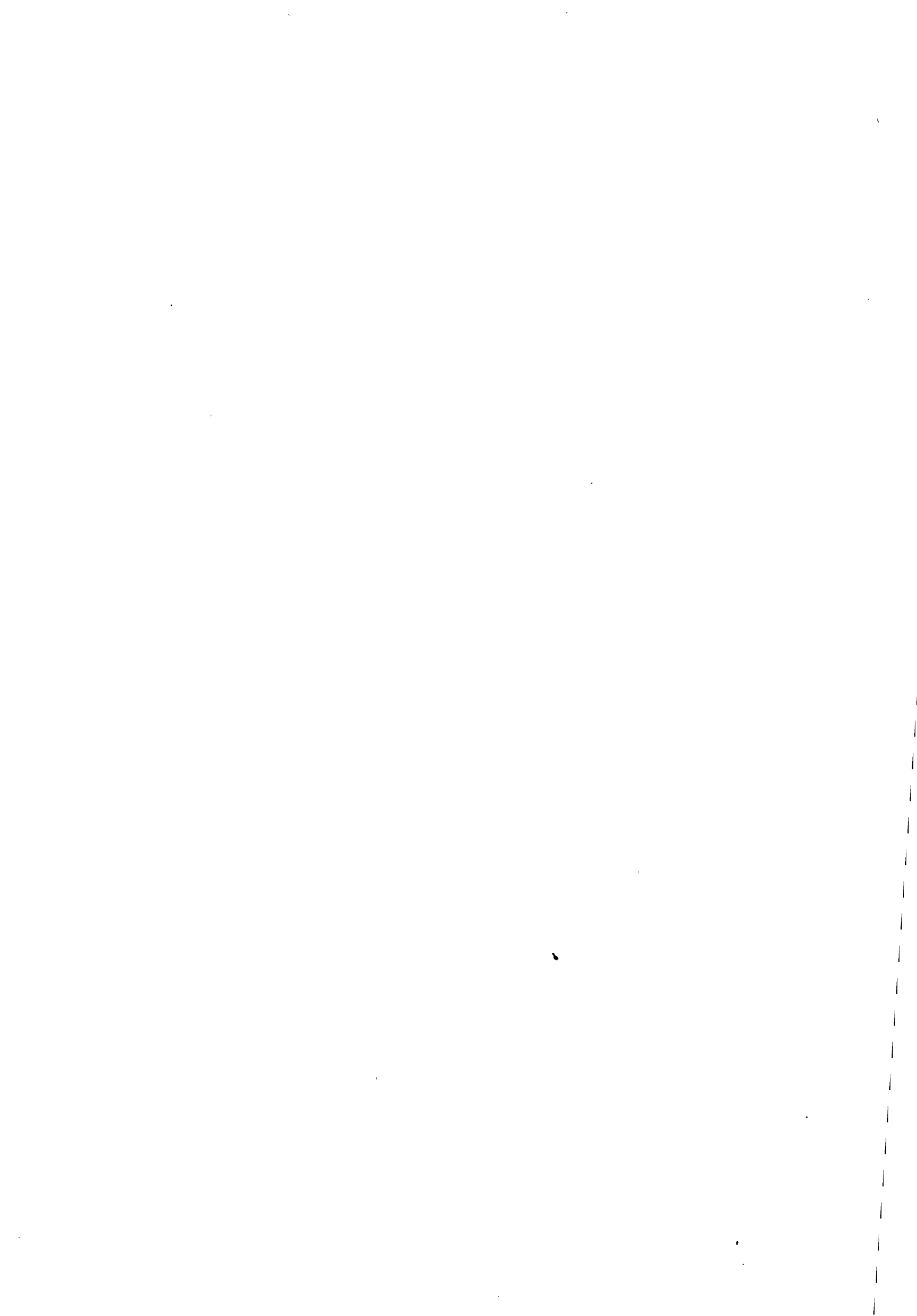


concerne la demande totale de travail agricole (qualifié et non qualifié). Cette demande s'établit à environ 597 millions de journées de travail pour les cultures et le bétail, dont environ 380 millions de journées de travail masculin, 175 millions de journées de travail féminin et 42 millions de journées de travail d'adolescents. Le tableau suivant, extrait de l'ouvrage déjà cité, indique le besoin total de travail agricole dans les diverses régions (1).

Régions	Superficie cultivable (ha)	Demande totale (en milliers de journées)				% des journées de travail des femmes et adolescents par rapport au total	degré d'activité de la région (journées de travail masculin par ha)
		Hommes	Femmes	Adolescents	Total		
Latium	317.474	17.731	11.342	1.545	30.618	42,1	79,8
Abruzzes et Molise	873.141	43.781	29.238	4.794	77.813	43,7	73,0
Campanie	802.922	69.355	42.651	10.084	122.090	43,2	124,6
Pouille	1.483.050	71.812	32.328	9.880	114.020	37,0	64,8
Basilicate	492.357	14.990	9.936	1.527	26.453	43,3	44,1
Calabre	791.750	37.824	24.241	1.762	63.827	40,7	67,3
Sicile	1.893.102	98.592	18.352	8.395	125.339	21,3	60,1
Sardaigne	763.985	25.466	6.587	4.434	36.487	30,2	41,4
M i d i	7.417.781	379.551	174.675	42.421	596.647	36,4	68,2

Dans les provinces considérées, la participation des femmes et des adolescents aux travaux agricoles s'établit en moyenne à 36,4 % de la demande globale. C'est dans la région des Abruzzes-Molise qu'elle atteint le pourcentage le plus élevé ; viennent ensuite la Basilicate,

(1) Cette statistique englobe, en plus des provinces méridionales et insulaires, les provinces de Erosinone et de Latina, c'est-à-dire les provinces du Latium auxquelles s'étend l'action de la Caisse.



Groupes d'opérations	Milliers de journées			
	Hommes	Femmes	Adolescents	total
Travail qualifié :				
Travail du sol	52.692	1.843	538	55.073
Travaux d'ensemencement, de repiquage et de fertilisation	30.377	14.135	2.016	46.528
Travaux d'irrigation	6.127	1.542	607	8.276
Soins donnés aux cultures	21.807	11.549	4.518	37.874
Taille des arbres	37.909	7.852	934	46.695
Récoltes	10.197	11.134	2.875	24.206
Opérations consécutives à la récolte	8.559	7.535	1.070	17.164
Elevage et garde du bétail	49.639	5.316	11.310	66.265
Total	217.307	60.906	23.868	302.081
Travail non qualifié :				
Opérations ne nécessitant pas de qualification spéciale	162.244	113.769	18.553	294.566
Total général	379.551	174.675	42.421	596.647

Si l'on examine la répartition de la demande de travail agricole qualifié par groupes d'opérations et en ne tenant compte, comme le fait la Caisse pour le Midi, que du travail masculin (c'est-à-dire en excluant le travail féminin et le travail des adolescents), on constate que pour l'ensemble du territoire, la première place revient au travail du sol (env. 53 millions de journées); l'élevage et la garde du bétail viennent au deuxième rang (env. 50 millions de journées), suivis par les travaux de taille des arbres (env. 38 millions de journées), les travaux de fertilisation, d'ensemencement et de repiquage (env. 30 millions de journées), les soins donnés aux cultures (env. 22 millions de journées),

les récoltes (env. 10 millions de journées), les opérations consécutives aux récoltes (env. 9 millions de journées) et enfin les travaux d'irrigation (env. 6 millions de journées).

Le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse pour le Midi, p. 23) donne un aperçu synthétique de la répartition régionale par groupe d'opérations de la demande de travail qualifié (limitée au travail masculin).

Régions	Milliers de journées								
	Travaux du sol	Travaux de fertilisation, d'ensemencement et de repiquage	Irrigation	Soins aux cultures	Taille des arbres	Récoltes	Opérations consécutives aux récoltes	Elevage et garde du bétail	Total
Latium	1.087	1.373	236	1.382	2.784	352	285	2.728	10.227
Abruzzes et Molise	5.835	4.858	222	1.605	2.088	318	1.953	7.328	24.207
Campanie	11.742	4.749	2.039	6.713	6.430	2.647	2.957	8.639	45.916
Pouilles	12.718	4.314	688	6.081	11.754	2.337	576	4.668	43.136
Basilicate	2.442	1.434	216	601	918	666	289	3.555	10.121
Calabre	3.339	3.290	1.063	1.723	4.816	580	359	4.758	19.928
Sicile	11.722	9.157	1.381	2.870	7.797	3.197	1.969	8.906	46.999
Sardaigne	3.807	1.202	282	832	1.322	100	171	9.057	16.773
M i d i	52.692	30.377	6.127	21.807	37.909	10.197	8.559	49.639	217.307

Il est également très intéressant de connaître quelles sont, pour chaque groupe d'opérations, les pointes extrêmes de la demande de travail qualifié. Les recherches effectuées par la Caisse ont permis d'établir que le pourcentage de la demande totale de travail

masculin qualifié représenté par la demande de la quinzaine de pointe maximum est de 32,9 % pour les opérations consécutives à la récolte, de 27,8 % pour les travaux d'ensemencement, de repiquage et de fertilisation, de 24,4 % pour les récoltes, de 22,5 % pour les travaux de taille, de 22,1 % pour les travaux d'irrigation, de 21,5 % pour les soins donnés aux cultures, de 20,2 % pour le travail du sol et de 4,1 % pour l'élevage et la garde du bétail. Ces chiffres expriment - en termes de besoin de travail qualifié - la discontinuité des diverses opérations agricoles effectuées dans l'exploitation (à l'exception de l'élevage et de la garde du bétail). La concentration maximum est celle des opérations consécutives à la récolte (32,9 %) et la concentration minimum celle des travaux afférents à l'élevage et à la garde du bétail (4,1%), la besogne étant dans ce dernier secteur, plus ou moins uniformément répartie sur toute l'année.

Le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse pour le Midi, p. 29) indique les pointes extrêmes de la demande de travail qualifié (uniquement en ce qui concerne le travail masculin) par groupes d'opérations et pour l'ensemble des provinces considérées.

Groupes d'opérations	Besoin de travail qualifié (en milliers de journées)		% de la demande totale représenté par la demande enregistrée pendant la quinzaine de pointe maximum
	Total	besoin pendant la quinzaine de pointe maximum	
Travail du sol	52.692	10.618	20,2
Travaux d'ensemencement, de repiquage et de fertilisation	30.377	8.444	27,8
Travaux d'irrigation	6.127	1.354	22,1
Soins donnés aux cultures	21.807	4.679	21,5
Taille des arbres	37.909	8.517	22,5
Récolte	10.197	2.484	24,4
Opérations consécutives à la récolte	8.559	2.820	32,9
Elevage et garde du bétail	49.639	2.014	4,1
T o t a l	217.307	40.930	18,8

Grâce à cette enquête, la Caisse a pu établir le nombre de travailleurs masculins nécessaires par groupe d'opérations pour faire face à la demande de travail qualifié en période de pointe maximum. Pour l'ensemble des provinces considérées, ce nombre s'élève au total à environ 2.925.000 unités. Le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse pour le Midi, p.30) indique le nombre de travailleurs nécessaires pour les différents groupes d'opérations.

Groupes d'opérations	Nombre de travailleurs	
	en milliers	en %
Travail du sol	755	25,8
Travaux d'ensemencement, de repiquage et de fertilisation	598	20,4
Travaux d'irrigation	91	3,1
Soins aux cultures	327	11,2
Taille des arbres	643	22,0
Récoltes	170	5,8
Opérations consécutives à la récolte	198	6,8
Elevage et garde du bétail	143	4,9
T o t a l	2.925	100,0

C'est le travail du sol qui occupe le plus grand nombre de personnes, suivide près par la taille des arbres et par les travaux d'ensemencement, de repiquage et de fertilisation. Les travaux d'irrigation sont ceux qui absorbent la plus faible proportion de la main-d'oeuvre.

Le nombre des travailleurs masculins ainsi calculé par la Caisse représente le nombre de qualifications requises pour un exercice rationnel de l'agriculture dans les régions méridionales (y compris les provinces de Frosinone et de Latina).

II - INVESTISSEMENTS ET ENDETTEMENT,  
EN PARTICULIER DANS LE SECTEUR AGRICOLE.

6) Le problème des investissements revêt, pour notre pays également, une importance exceptionnelle. Il y a des régions particulièrement déprimées et des régions qui ne sont pas déprimées mais où il serait possible d'augmenter grandement la production et les revenus, et par conséquent, d'améliorer considérablement le niveau de vie de la population. En ce qui concerne le Midi, chacun sait ce que la "Caisse"<sup>†</sup> a accompli au cours de ces dernières années pour transformer sensiblement les conditions de production et assurer à la population des conditions de vie meilleures. Nous n'avons pas à nous arrêter ici sur les antécédents de la "question méridionale", sur laquelle de nombreux spécialistes italiens et étrangers se sont déjà penchés. Notre propos est d'examiner quelques-unes des réalisations de la Caisse pour le Midi.

Tout d'abord, les principaux objectifs à atteindre ont été précisés par M. F. CURATO. Ce sont :

- a) la mise en valeur des ressources naturelles qui ont jusqu'ici été exploitées d'une façon insuffisante et irrationnelle, et plus précisément
  - la mise en valeur des terres, notamment dans les plaines côtières qui sont désormais débarrassées de la malaria et qui doivent être soumises à une action de bonification et de transformation foncière de façon à pouvoir devenir le siège de nouvelles structures

---

<sup>†</sup> "Cassa per il Mezzogiorno" = "Caisse pour le midi".

agricoles intensives.

- la mise en valeur des ressources hydrauliques, d'un quadruple point de vue : régularisation des cours d'eau, utilisation hydro-électrique, approvisionnement en eau potable et irrigation
  - la mise en valeur des ressources minières qui en sont encore, dans l'ensemble, au stade d'exploitation initial
- b) le développement du potentiel économique ainsi obtenu grâce à l'implantation d'un nombre suffisant d'industries, compte tenu de la situation de la production dans l'ensemble du pays et notamment dans les secteurs les plus directement en rapport avec les biens produits et consommés dans les régions méridionales
- c) le développement des activités touristiques qui, à condition d'être convenablement mises en valeur, peuvent représenter un facteur de grande importance pour la vie économique et sociale du Midi
- d) enfin, l'aménagement de l'infrastructure afin de permettre aux populations implantées une vie sociale plus développée, de faciliter la mise sur pied de moyens de production, de favoriser les échanges de produits, et également afin de permettre une intégration efficace de l'économie des régions méridionales dans un vaste ensemble européen et mondial.

Ces objectifs fondamentaux constituent la base du plan de développement des régions déprimées italiennes. Pour les réaliser, il était nécessaire d'assurer la coordination et l'unité de vues au stade des études, ainsi qu'un "timing" judicieux et une progressivité rationnelle au stade de la réalisation. Sur le plan concret, l'action de la Caisse s'est déroulée de façon à assurer des avantages considérables, aussi bien dans le domaine de l'agriculture que dans les autres secteurs. En ce qui concerne l'agriculture, il a été décidé de localiser l'action



de l'Etat et celle des agriculteurs intéressés dans des "secteurs" et "sous-secteurs" de développement ("comprensori" et "sub-comprensori") délimités à l'avance. De plus, on s'est efforcé de réaliser un certain équilibre physique et démographique en coordonnant judicieusement les interventions en montagne et en plaine, de façon à permettre une activité rurale plus efficace, aussi bien dans les régions montagneuses qu'en terrain plat. En ce qui concerne l'utilisation des eaux, on a également développé de façon satisfaisante les mesures de coordination dans les domaines de la régularisation des cours d'eau, de la production d'énergie hydro-électrique, de l'approvisionnement en eau potable et de l'irrigation. Les recherches effectuées dans le domaine de l'exploitation des ressources minières ont également été importantes, et les résultats obtenus positifs. Quant au développement industriel, il a déjà atteint un certain niveau, bien que les difficultés à surmonter soient sans aucun doute très importantes. Une sensible impulsion a été donnée également aux activités touristiques, aussi bien grâce à de multiples initiatives dans le domaine hôtelier qu'à la mise en valeur des différentes richesses naturelles ou artistiques. L'infrastructure a été grandement améliorée : les installations d'adduction d'eau, l'amélioration du réseau routier, le développement de la construction rurale et populaire, etc., ont sensiblement modifié le visage de nombreuses régions du Midi (1).

7) Il est intéressant de connaître le montant des investissements publics réalisés par la Caisse au cours des années 1957 et 1958. Le tableau suivant (2) indique le montant de ces investissements, ventilés par secteurs d'intervention.

-----  
(1) F. Curato, "Il piano di sviluppo agricolo del Mezzogiorno", (Le plan de développement agricole du Midi), Caisse pour le Midi, Cahier n°15, 1954.

(2) Extrait du volume "Cassa per il Mezzogiorno - Bilancio 1958-59, Nono esercizio, Relazione", (Caisse pour le Midi, Budget 1958-59, 9ème exercice, Rapport), Rome 1959, p.6.

Secteurs d'intervention	Montant en millions de lires	
	1957	1958
Agriculture :		
Bonification	34.200	42.200
Barrages-réservoirs	1.150	1.550
Conduites d'adduction d'eau et égouts	15.400	20.900
Réseau routier	6.700	9.200
Travaux ferroviaires et services de ferry-boats	4.600	3.000
Travaux d'intérêt touristique	3.100	2.900
T o t a l	65.150	79.750

Il est également intéressant de connaître le montant des investissements effectués par des particuliers avec l'aide de la Caisse pendant cette même période. On trouvera les chiffres y relatifs dans le tableau suivant (extrait de l'ouvrage de la Caisse déjà cité, p.6).

Secteurs d'intervention	Montant en millions de lires	
	1957	1958
Réforme foncière	41.600	27.700
Améliorations foncières	38.700	38.700
Industrie et tourisme	14.900	38.000
Autres activités	1.300	5.600
T o t a l	96.500	110.000

8) Les données relatives aux effets multiplicateurs des investissements effectués par la Caisse présentent un grand intérêt. Pour la période 1951-1955, ces données nous sont fournies par une étude de M. PILLOTON (1). Pendant ces cinq années, les investissements effectués par la Caisse et ceux qui ont été directement provoqués par son action se sont élevés au total, à pouvoir d'achat constant (lires 1954), à plus de 555 milliards de lires. Grâce au processus de multiplication du revenu engendré par la réalisation de ces opérations, on a enregistré un accroissement de la consommation privée et des investissements de renouvellement évalué, à l'échelle nationale, à 585 milliards de lires, soit 105 % du coût des investissements. L'augmentation de la demande s'est chiffrée pour l'ensemble du pays à 1.140 milliards de lires (555 milliards pour l'exécution des travaux, 65 milliards pour les investissements de renouvellement et 520 milliards pour les biens et services de consommation); il a été possible d'y faire face à raison de 75,5 % grâce à une augmentation de la production interne ; la partie restante a été couverte grâce à des importations (16 %) et à un prélèvement sur les stocks existants (8,5 %). Etant donné que les amortissements ont vraisemblablement absorbé 8,5 à 9 % de la production intérieure additionnelle, l'accroissement du produit net obtenu grâce à la réalisation du programme de la Caisse s'établit à 785 milliards de lires, soit un multiplicateur de 1,410 par rapport aux investissements (multiplicateur tronqué). Quant à l'emploi qui a été fait de cet accroissement du produit net, celui-ci aurait, d'après l'étude de M. PILLOTON, servi à raison de 66 % à l'expansion de la consommation de biens et de services et à raison de 20 %, à l'accroissement du prélèvement fiscal (ou à la réduction des dépenses courantes) ; le reste (14 %) représenterait un accroissement (net) de l'épargne.

---

(1) F. PILLOTON, "Effeti moltiplicativi degli investimenti della "Cassa per il Mezzogiorno" (Effets multiplicateurs des investissements de la Caisse pour le Midi), SVIMEZ (Association pour le développement de l'industrie du Midi) : Centre d'étude sur le développement économique, Rome, Giufre Editore 1960.

Le tableau ci-dessous (extrait de l'ouvrage cité de M. PILLOTON p.84) donne un clair aperçu synthétique des effets multiplicateurs produits par la réalisation des investissements de la Caisse pour le Midi au cours de la période 1951-1955 (flux annuels, millions de lires 1954).

Postes	1951	1952	1953	1954	1955	Total
<u>I t a l i e</u>						
Exécution des travaux prévus	19.150	92.450	141.650	149.400	153.600	556.250
Investissements de renouvellement	702	5.404	15.201	21.747	23.665	66.719
Consommation de biens et de services						
T o t a l	11.930	65.266	126.008	153.091	160.313	516.608
dont : production nouvelle . . . .	(4.793)	(37.035)	(104.168)	(147.825)	(158.338)	(452.209)
Total des emplois internes	31.782	163.120	282.859	324.238	337.578	1.139.577
Importations de l'étranger	4.520	24.264	45.373	54.846	54.271	183.274
Liquidations de stocks : total . . . .	7.427	30.470	28.129	14.178	15.277	95.481
dont : produits agricoles	(290)	(2.239)	(6.289)	(8.912)	(13.352)	(31.082)
Produit brut	19.835	108.386	209.357	255.214	268.030	860.822
Amortissements	1.734	9.477	18.377	22.669	24.039	76.296
Produit net	18.101	98.909	190.980	232.545	243.991	784.526
Emploi de produit net :						
- Consommation de biens et services	11.930	65.266	126.008	153.091	160.313	516.608
- Epargne (nette)	2.591	14.034	26.874	32.564	33.920	109.983
- Impôts et autres prélèvements fiscaux						
T o t a l	3.580	19.609	38.098	46.890	49.758	157.935
dont recettes effectives	(1.438)	(11.127)	(31.468)	(45.176)	(49.038)	(138.247)
• T o t a l	18.101	98.909	190.980	232.545	243.991	784.526
<u>M i d i</u>						
Exécution des travaux prévus	19.150	92.450	141.650	149.400	153.600	556.250
Investissements de renouvellement	498	3.849	10.746	14.997	15.975	46.065
Consommation de biens et de services						
T o t a l	9.804	52.269	96.806	113.834	117.392	390.105
dont production nouvelle	(3.665)	(28.435)	(79.530)	(110.637)	(116.261)	(338.528)
Total des emplois internes	29.452	148.568	249.202	278.231	286.967	992.420
Importations de l'étranger	3.491	18.233	32.422	37.710	35.724	127.580
Importations nettes en provenance du Nord	3.099	17.361	34.410	42.954	45.856	143.680
Liquidations de stocks: total . . . . .	6.368	25.607	22.236	10.101	12.028	76.340
dont : produits agricoles	(229)	(1.713)	(4.960)	(6.904)	(10.897)	(24.763)
Produit brut	16.494	87.367	160.134	187.466	193.359	644.820
Amortissements	1.331	7.069	13.071	15.536	16.189	53.196
Produit net	15.163	80.298	147.063	171.930	177.170	591.624
Transferts de fonds vers le Nord	895	4.257	6.277	6.384	6.407	24.220
Revenu disponible	14.268	76.041	140.786	165.546	170.763	567.404
Emploi du revenu disponible :						
- consommation de biens et de services	9.804	52.269	96.806	113.834	117.392	390.105
- épargne (nette)	1.811	9.540	17.413	20.118	20.337	69.219
- Impôts et autres prélèvements fiscaux: total	2.653	14.232	26.567	31.594	33.034	108.080
dont : recettes effectives	( 992)	(7.740)	(21.798)	(30.634)	(32.627)	(93.791)
T o t a l	14.268	76.041	140.786	165.546	170.763	567.404

9) Il est également très intéressant de connaître le montant des investissements privés effectués à des fins d'amélioration foncière par rapport au produit net de l'agriculture méridionale. Une monographie de la Caisse pour le Midi (1) nous fournit à ce sujet des renseignements très instructifs. Le tableau suivant (extrait de l'ouvrage cité p. 251) indique le montant des investissements réalisés par la Caisse et des investissements privés consacrés à des travaux d'amélioration foncière (en milliards de lires).

Années	Investissements de la Caisse				Investissements privés consacrés aux travaux d'amélioration foncière	
	Secteurs agricoles		T o t a l		Montant(x)	Indices (base 1951 = 100)
	Montant	Indices (base: 1951 = 100)	Montant	Indices (base 1951 = 100)		
1951	10,5	100	16,9	100	0,6	100
1952	53,3	508	88,1	521	6,1	1.017
1953	93,3	889	141,7	838	12,1	2.017
1954	103,0	981	155,6	921	12,6	2.100
1955	114,4	1.090	171,4	1.014	13,8	2.300
1956	103,2	983	159,0	914	15,5	2.583
1957	115,8	1.103	161,8	957	22,7	3.783
1958	110,0	1.048	189,6	1.122	22,7	3.783

(x) Déduction faite de la part à charge de l'Etat.

Les données ci-dessus font apparaître une nette progression des investissements privés effectués depuis 1951 à des fins d'amélioration foncière. Si l'on compare le produit net de l'agriculture et des forêts avec les investissements privés consacrés à des travaux d'amélioration foncière dans les zones d'intervention de la Caisse (en millions de lires 1958), on obtient le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse, p. 252).

(1) "Investimenti privati in miglioramenti fondiari e prodotto netto della agricoltura meridionale" - (Investissements privés à des fins d'amélioration foncière et produit net de l'agriculture méridionale); Caisse pour le Midi, Bilan 1958-59, 9<sup>e</sup> exercice, Rapport, Rome 1959, p. 251 et suiv.

Année	Abruzzes et Molise		Campanie		Pouilles		Basilicate	
	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés
1938	94.792	-	129.163	-	139.836	-	40.944	-
1951	86.402	195	152.434	50	153.972	133	33.317	88
1952	92.657	838	153.982	842	139.264	1.337	30.997	502
1953	97.101	1.776	157.252	2.133	195.452	2.585	40.994	1.520
1954	98.324	2.467	163.174	2.641	207.367	1.963	43.670	1.931
1955	99.901	2.056	165.586	2.246	160.280	2.227	40.233	2.287
1956	96.953	4.182	174.987	2.032	167.368	1.403	43.090	1.831
1957	86.000	4.281	193.499	3.093	209.369	1.544	40.952	4.094
1958	99.538	4.322	204.056	3.253	198.928	1.379	41.784	2.563

suite du tableau :

Année	Calabre		Sicile		Sardaigne		Total Midi	
	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés
1938	82.551	-	197.724	-	55.175	-	740.185	-
1951	101.095	65	212.574	28	51.175	119	790.969	678
1952	77.604	712	180.630	1.651	56.977	541	732.111	6.423
1953	102.234	1.517	284.693	2.313	64.908	630	942.634	12.474
1954	85.771	852	259.666	1.414	73.219	1.123	931.191	12.391
1955	96.889	589	246.329	2.190	67.330	1.216	876.548	12.811
1956	99.055	254	258.540	1.612	73.043	2.464	913.036	13.778
1957	110.828	2.612	284.618	3.152	75.762	2.401	1.001.028	21.177
1958	104.214	5.971	261.554	2.006	80.479	2.006	990.553	21.500

Il convient de ne pas perdre de vue que les chiffres repris si-dessus se rapportent exclusivement aux investissements suscités par des aides en capital fournies par la Caisse pour le Midi. Ils ne comprennent donc pas les investissements suscités par des aides en capital ou par des prêts de faveur accordés par le Ministère de l'Agriculture et des Forêts en vertu des lois n° 215 et 991 ou de la loi relative à l'aménagement des régions montagneuses, ou en vertu des dispositions relatives aux petits lacs en colline, à la culture des oliviers, à la petite propriété rurale, ni ceux suscités par des subventions ou des prêts versés par les régions autonomes.

Si l'on calcule (d'après les valeurs en lires 1958 : base 1951 = 100) les indices du produit net de l'agriculture et des forêts et des investissements privés consacrés à des travaux d'amélioration foncière dans les zones d'intervention de la Caisse, on obtient le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse, p.253)

Années	Abruzzes et Molise		Campanie		Pouilles		Basilicate	
	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés	Produit net	Investissements privés
1951	100	100	100	100	100	100	100	100
1952	107	456	101	1.798	90	1.005	93	570
1953	112	911	103	4.266	127	1.944	123	1.727
1954	114	1.265	107	5.282	135	1.476	131	2.194
1955	116	1.054	109	4.492	104	1.674	121	2.599
1956	112	2.145	115	4.064	109	1.055	129	2.081
1957	100	2.195	127	6.186	136	1.161	123	4.652
1958	115	2.216	134	6.506	129	1.037	125	2.912
suite :	Calabre		Sicile		Sardaigne		M i d i	
1951	100	100	100	100	100	100	100	100
1952	77	1.095	85	5.896	111	455	93	947
1953	101	2.334	134	8.261	127	529	119	1.840
1954	85	1.311	122	5.049	143	944	118	1.828
1955	96	906	116	7.821	132	1.022	111	1.890
1956	98	391	122	5.757	143	2.071	115	2.032
1957	107	4.018	134	11.257	148	2.018	127	3.123
1958	103	9.186	123	7.164	157	1.686	125	3.171

On constate avant tout une très grande différence entre le rythme de développement du produit net et le rythme de développement des investissements privés entre 1951 et 1958. En effet, tandis que l'accroissement global du produit net était de l'ordre de 25 % pour l'ensemble des provinces méridionales, l'accroissement des investissements se chiffre à environ 3000 %. Ainsi, pendant que le produit net augmentait d'un quart, les investissements ont augmenté d'environ 30 fois leur volume.

Il est également très intéressant de connaître l'évolution du taux d'investissement, c'est-à-dire du rapport entre les investissements privés et le produit net. Nous nous référerons encore une fois à la monographie déjà citée de la Caisse pour le midi (p.257) dont nous avons extrait le tableau suivant qui indique précisément les divers taux annuels d'investissement.

Régions	1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	Période 1951-1954	Période 1955-1958
Abruzzes et Molise	0,22	0,90	1,83	2,51	2,06	4,31	4,97	4,35	1,40	3,88
Campanie	0,03	0,55	1,36	1,62	1,36	1,16	1,60	1,53	0,90	1,43
Pouilles	0,08	0,96	1,32	0,95	1,39	0,84	0,74	0,69	0,86	0,89
Basilicate	0,26	1,61	3,71	4,42	5,68	4,25	10,00	6,13	2,71	6,48
Calabre	0,06	0,92	1,48	0,99	0,61	0,26	2,36	5,72	0,86	2,29
Sicile	0,01	0,91	0,81	0,54	0,89	0,62	1,11	0,76	0,57	0,85
Sardaigne	0,23	0,95	0,97	1,53	1,81	3,37	3,17	2,49	0,98	2,72
M i d i	0,08	0,88	1,32	1,33	1,46	1,51	2,11	2,17	0,94	1,83



10) Si nous passons maintenant du territoire relevant de la compétence de la Caisse pour le Midi à l'ensemble du territoire national, il est très intéressant de connaître le montant des investissements agricoles publics et privés (provoqués, c.à.d. avec l'aide de l'Etat, et non provoqués, c.à.d. spontanés), qui ont été effectués au cours des cinq années 1955 à 1959. Ces données nous sont fournies par le tableau suivant (14).

Secteurs	1955	1956	1957	1958	1959	1955-1959	Investissement annuel moyen	Taux de croissance moyen composé
<u>Investissements publics</u>								
Ministère de l'Agriculture et des Forêts	89	86	93	128	135	531	106	+ 11,0
Caisse pour le Midi	100	80	86	80	72	418	84	- 8,6
Autres	12	14	11	12	11	60	12	- 2,2
Total	201	180	190	220	218	1009	202	+ 2,1
<u>Investissements privés</u>								
<u>Provoqués :</u>								
Ministère de l'Agriculture et des Forêts	38	29	78	69	96	310	62	+ 26,1
Caisse pour le Midi	20	20	23	32	31	126	25	+ 11,6
Autres	2	4	4	3	3	16	3	+ 10,7
<u>Non provoqués :</u>								
Total	109	140	109	90	94	542	109	- 3,8
Total	169	193	214	194	224	994	199	+ 7,3
Total général	370	373	404	414	442	2003	401	+ 4,6

(1) Extrait de l' "Annuario dell'agricoltura italiana", vol. XIII : 1959, Istituto Nazionale di economia agraria, Feltrinelli, Roma-Milano 1960, p. 377.

Il convient de noter avant tout que dans l'ensemble, le rythme d'accroissement des investissements agricoles s'est maintenu en parallélisme constant avec le rythme d'accroissement du volume global des investissements afférents à tous les secteurs économiques, ainsi qu'avec le rythme d'accroissement du revenu agricole.

Les investissements privés non provoqués représentent 30 % de l'ensemble des investissements agricoles effectués au cours des cinq années 1955-1959 ; c'est là un pourcentage très important qui dénote beaucoup d'esprit d'initiative de la part des agriculteurs, surtout si l'on considère que pendant cette période, il y a eu des années de mauvaises récoltes.

Le taux d'accroissement moyen annuel composé a été de 4,6 % pour l'ensemble des investissements, avec un maximum de + 21,3 % pour les investissements privés provoqués et des minimums de + 2,1 et - 3,8 % respectivement pour les investissements publics et les investissements privés non provoqués.

L'accroissement des investissements publics qui sont passés de 201 à 218 milliards, a contribué pour une large part à l'importante augmentation constatée pour l'ensemble des investissements agricoles au cours des cinq années 1955-1959. La contribution la plus importante a été fournie par les interventions de l'Etat dans le domaine de la bonification, des améliorations foncières, de la réforme agraire et de la mise en valeur des régions montagneuses.

11) Nous examinerons maintenant quelques aspects des investissements, en commençant par ceux qui concernent plus spécifiquement la réforme foncière. Nous n'avons pas à revenir ici sur ce que chacun sait, c'est-à-dire sur les raisons qui ont conduit à préparer et à mettre en oeuvre une réforme agraire en Italie. Les modalités de

mise en oeuvre de cette réforme et les territoires compris dans les circonscriptions des différents organismes et sections spéciales de réforme sont également bien connus.

Le tableau suivant (1) donne le montant des crédits affectés à la réforme foncière (en milliers de liras).

Exercices financiers	Dotation	Exercices financiers	Dotation	Exercices financiers	Dotation
1950-51	39,7	1955-56	36,2	1958-5	71,1
1951-52	38,3	1956-57	46,2	1959-60	66,2
1952-53	38,0	1957-58	71,1	1960-61	38,0
1953-54	37,0			1961-62	34,9
1954-55	37,0			1962-63	30,0
jusqu'à 1955(x)	190,0	jusqu'à 1958(x)	943,5	al 1963 (x)	583,7

(x) l'exercice financier se termine le 30 juin de chaque année.

Ainsi que le mentionne M. BARBERO (2), la dépense exposée pour la mise en oeuvre des programmes de réforme foncière s'élèverait à la fin de 1958, y compris les sommes affectées à des travaux en cours de réalisation qui représentaient alors 38 milliards de liras, à 384 milliards de liras, répartis comme suit : 264 milliards pour des travaux de transformation foncière, 30 milliards pour des travaux de colonisation, 65 milliards pour fourniture et 25 milliards pour l'octroi d'aides.

Il est intéressant d'examiner en détail dans quelle mesure la transformation physique, agronomique et économique-sociale a été

(1) Extrait du volume de M.G. BARBERO, "Riforma agraria italiana- Risultati e prospettive", (Réforme agraire italienne - Résultats et perspectives), Feltrinelli, Milan, 1960 - p. 41.

(2) Ouvrage cité, p.40 et suiv.

effectivement réalisée. M. BARBERO signale (1) que pour l'ensemble des secteurs étudiés (Delta du Pô, Maremme, Fucino, Pouilles-Lucanie-Molise, Calabre et Sardaigne), le montant des travaux effectués entre 1951 et 1955 (évalués au coût de reconstruction sur la base des prix en vigueur en 1955) se répartit comme suit : 5.900 millions de lires en 1951-52, 12.500 millions de lires en 1953, 16.300 millions de lires en 1954 et 21.900 millions de lires en 1955, soit au total de 56.000 millions de lires pour la période 1951-55. Etant donné que la valeur des investissements fonciers effectués sur les terres en possession des bénéficiaires de la réforme agraire s'élevait à la fin de 1955 à 79 milliards de lires, on peut en déduire que les travaux réalisés avant l'application des lois sur la réforme foncière (1951) ne dépassaient guère 22 milliards.

Le tableau ci-dessous (extrait de l'ouvrage déjà cité de M. BARBERO, p.91) nous donne un clair aperçu de l'importance des investissements fonciers au 31 décembre 1955 sur les terres distribuées aux bénéficiaires de la réforme agraire dans les "secteurs de réforme".

---

(1) Ouvrage cité, p.90

"Secteurs de réforme"	Par ha. de superficie productive (en 10000 lires)	Dont % exécutés			
		par l'Office de réforme	par les propri-étaires expropriés	par les propriétaires actuels	
				(1) exploitants	non exploitants
		<u>Parcelles</u>			
Maremma	118	10,9	10,9	73,8	4,4
Fucino	51	0,1	3,9	86,9	9,1
Pouilles-Lucanie-Molise	110	19,0	24,2	40,0	16,8
Calabre	90	32,3	3,0	22,7	42,0
Total	99	15,7	14,0	55,9	14,4
		<u>Fermes</u>			
Delta du Pô	388	72,9	17,3	3,7	6,1
Maremma	218	63,6	29,3	6,7	0,4
Pouilles-Lucanie-Molise	212	90,4	6,3	2,6	0,7
Calabre	171	89,5	3,7	3,6	3,2
Sardaigne	230	90,8	0,5	4,6	4,1
Total	220	80,3	13,6	4,1	2,0
		<u>Autres entreprises</u> (2)			
Delta du Pô	250	64,0	31,4	4,6	-
Fucino	414	-	97,1	2,9	-
Sardaigne	921	5,3	90,5	4,2	-
Total	743	8,1	87,8	4,1	-
		<u>Total</u>			
Delta du Pô	383	72,7	17,6	3,7	6,0
Maremma	187	53,2	25,7	19,9	1,2
Fucino	65	0,1	26,4	66,7	6,8
Pouilles-Lucanie-Molise	187	80,2	8,9	7,9	3,0
Calabre	155	82,9	3,7	5,8	7,6
Sardaigne	390	44,1	49,8	4,3	1,8
Total général	195	67,8	17,5	11,1	3,6

(1) Ces chiffres comprennent également les investissements effectués par les fermiers et les colons, qui représentent moins de 1 % du total général.

(2) Le terme "Autres entreprises" désigne les terres attribuées collectivement ou "pro indiviso" du Delta du Pô et les anciens domaines en métayage; que leur dimension ait été laissée inchangée, comme ce fut le cas en Sardaigne ou qu'ils aient été re-découpés pour faire place à d'autres exploitations comme dans le Fucino, ces derniers pourraient être assimilés aux fermes, n'était que leur développement est plus poussé que celui des exploitations récemment constituées.

Il est évident que la situation moyenne des six "secteurs de réforme" est la résultante de situations très différentes d'un secteur à l'autre.

Des fonds très importants ont été également investis sous forme de capitaux d'exploitation. Pour les secteurs étudiés (Delta du Pô, Maremme, Fucino, Pouilles, Pouilles-Lucanie-Molise, Calabre et Sardaigne) et pour les exploitations agricoles des bénéficiaires de la réforme agraire, M. BARBERO a évalué à 65.000 lires (au 31 décembre 1954) le montant des capitaux d'exploitation employés par hectare de superficie productive. Sur ces 65.000 lires, 28.000 représentent des achats de bétail et d'animaux de basse-cour, 13.000 des achats de machines et d'instruments agricoles et 24.000 des approvisionnements et des avances. C'est dans le Fucino que le montant global des capitaux d'exploitation atteint le chiffre le plus élevé (176.000 lires par hectare de superficie productive); viennent ensuite le Delta du Pô avec 111.000 lires, la Maremme avec 77.000 lires, la Sardaigne avec 81.000 lires, la Calabre avec 43.000 lires, la Pouille-Lucanie-Molise avec 42.000 lires.

M. BARBERO se pose la question de savoir si la réforme foncière a ou non suscité une augmentation de la production et de l'emploi et, sur la base de l'enquête effectuée, répond catégoriquement par l'affirmative. L'élargissement des possibilités de travail est dû aussi bien au processus d'intensification de l'exploitation, instauré sur les terres distribuées, qu'au développement des activités tertiaires, aux travaux de bonification et de transformation foncière par lesquels la réforme s'est traduite et enfin, au programme de travaux publics qui l'a accompagnée. La production brute commercialisable par unité a également augmenté sensiblement grâce à l'action conjuguée de trois facteurs : les investissements de capitaux, le travail et le progrès technologique (1).

-----  
(1) En ce qui concerne l'action et les résultats de la réforme foncière en Italie, voir aussi la remarquable synthèse du Prof. M. BANDINI : "La riforma fondiaria : 1950-1960" (La réforme foncière : 1950-1960) publiée dans la revue "Economia e Storia", fasc. 3, p. 521 et suiv.

12) Toujours en ce qui concerne les investissements, il nous semble utile de dire quelques mots de la mécanisation agricole (pour l'ensemble de l'Italie).

Voyons tout d'abord quel a été l'accroissement du parc national de tracteurs au cours des dix années 1949-1958. Le nombre des tracteurs est passé de 45.957 au 1er janvier 1949, à 207.131 au 31 décembre 1958, soit une augmentation de 350,7 %. Le pourcentage d'accroissement par rapport aux chiffres relevés au 1er janvier 1949 varie considérablement suivant les régions et les circonscriptions géographiques ; il va d'un maximum de 7.037 dans le Trentin-Haut Adige à un minimum de 245,5 pour le territoire formé par la Vénétie et le Frioul-Vénétie Julienne. La modicité de l'augmentation constatée pour ce dernier territoire tient à ce que l'agriculture y était déjà considérablement mécanisée au début de 1949, à tel point que le nombre des tracteurs (10.180) y dépassait celui de toutes les autres circonscriptions. Au 31 décembre 1958, la région comptant le nombre de tracteurs le plus élevé était l'Emilie-Romagne (39.700); venaient ensuite la Lombardie (35.163), le Piémont (32.174), la Vénétie (30.075), la Toscane (10.474) et le Latium (9.598 unités). La région la moins mécanisée était le Val d'Aoste (47 tracteurs). Le nombre de tracteurs était également très bas en Ligurie (361). Ces différences sont dues à divers facteurs, parmi lesquels le milieu géographique joue un rôle particulièrement important.

Le tableau suivant donne l'accroissement du nombre des tracteurs dans chaque région, au cours des dix années 1949-1958 (1).

---

(1) Ce tableau est extrait de l'étude de G. STEFANELLI, "Trattrici e meccanizzazione agricola in Italia all'inizio del 1959 e sviluppi nel decennio 1948-58" (Tracteurs et mécanisation agricole en Italie au début de 1959 et développement au cours des années 1948-58), parue dans la "Rivista di Economia agraria" (Revue d'économie agricole), 1er fasc., 1960, p.20.

Régions et circonscriptions géographiques	Nombre de tracteurs au		Accroissement par	
	1er janvier 1949	31 décembre 1958	rapport au 1er janvier 1949	
			nombre d'unités	%
Piémont	( 5.866	32.174	( 26.355	449,3
Val d'Aoste		47		
Lombardie	8.500	35.163	26.663	313,7
Trentin-Haut-Adige	54	3.854	3.800	7.037,0
Frioul-Vénétie Julienne	(	5.051	(	(
Trieste	( 10.180	47	( 24.993	{ 245,5
Vénétie	(	30.075	(	
Ligurie	54	361	307	568,5
Emilie-Romagne	8.543	39.700	31.157	364,7
Toscane	2.618	10.474	7.856	300,1
Ombr	813	4.121	3.308	406,9
Marches	1.403	5.023	3.620	258,0
Latium	2.230	9.598	7.368	330,4
Abruzzes-Molise	774	4.151	3.377	436,3
Campanie	822	4.404	3.582	435,8
Pouilles	1.540	6.784	5.244	340,5
Basilicate	318	2.623	2.305	724,8
Calabre	476	3.101	2.625	551,5
Sicile	1.271	5.477	4.206	330,9
Sardaigne	495	4.903	4.408	890,5
Italie du Nord	33.197	146.472	113.275	341,2
Italie du Centre	7.838	29.216	21.378	272,7
Italie méridionale	3.156	21.063	17.907	564,4
Italie insulaire	1.766	10.380	8.614	487,8
I T A L I E	45.957	207.131	161.117	350,7



Le nombre de tracteurs a continué d'augmenter au cours de l'année 1959, pour atteindre 225.224 unités à la fin de cette même année. Les augmentations les plus importantes ont porté sur les catégories de moyenne, grande et très grande puissance. En ce qui concerne les machines pour la récolte et la préparation des produits, il convient de noter l'augmentation du nombre des faucheuses mécaniques, qui est passé de 45.878 en 1958 à 66.790 en 1959 (+ 45 %); le nombre des épandeurs d'engrais et des machines pour la fenaison a également augmenté considérablement après 1958.

Le tableau suivant (1) peut également donner une idée du développement de la mécanisation entre 1954 et 1959.

Evolution du parc de machines agricoles par grandes catégories  
(Indice : Base 1954 = 100)

	1955	1956	1957	1958	1959
Machines pour le travail du sol	102	104	109	115	116
Machines effectuant diverses opérations de culture	102	105	107	128	129
Machines pour la récolte et la préparation des produits	103	108	111	110	115
Tracteurs	104	136	151	166	181
Moteurs divers	116	125	138	153	171
T o t a l	<u>103</u>	<u>117</u>	<u>125</u>	<u>135</u>	<u>142</u>

(1) Extrait de l'"Annuaire de l'Agriculture italienne", vol.XIII, 1959, cit.p.197. En ce qui concerne le marché des machines agricoles en Italie pour l'année 1959, voir : M. SCOTTON, "Il mercato delle macchine agricole nel 1959" (Le marché des machines agricoles en Italie en 1959), "Rivista di Economia agraria" 1961 - 1er fasc.

13) Nous dirons maintenant quelques mots du très important problème que constitue l'endettement de l'agriculture italienne. Une vaste enquête effectuée par l'Association des Instituts de crédit agraire nous permet de connaître le montant de cet endettement à la fin de 1955 (1). Le tableau qui figure à la page suivante indique ce montant en milliers de lires, par catégories de dettes et par grandes régions géographiques (2).

On notera que 52,9 % de la dette totale, soit plus de 200 milliards de lires, se rapportent à l'Italie du Nord, 18,4 % à l'Italie centrale, 14,5 % à l'Italie méridionale et 14,2 % à l'Italie insulaire. Le Mezzogiorno insulaire étant moins étendu que le Mezzogiorno continental, l'endettement moyen y est donc plus lourd que dans cette dernière région. Pour l'ensemble du pays, l'endettement moyen par hectare de superficie agricole et forestière est de 13.600 lires. Ce chiffre est la résultante de conditions très différentes selon les régions: l'endettement par hectare est de 12.870 lires dans le Piémont et le Val d'Aoste considérés globalement ; de 33.800 lires en Lombardie, de 20.900 lires en Vénétie, de 4.700 lires dans le Trentin-Haut-Adige, de 8.902 lires en Frioul-Vénétie Julienne, de 5.600 lires en Ligurie, de 27.400 lires dans l'Emilie-Romagne, de 10.800 lires en Toscane, de 8.800 lires en Ombrie, de 15.550 lires dans les Marches, de 15.090 lires dans le Latium, de 6.100 lires dans les Abruzzes et la province de Molise, de 7.900 lires en Campanie, de 10.934 lires dans les Pouilles, de 6.380 lires dans la Basilicate, de 6.330 lires en Calabre, de 16.560 lires en Sicile et de 5.730 lires en Sardaigne. C'est donc en Lombardie que l'endettement moyen par hectare de superficie agricole et forestière est le plus élevé ; l'Emilie-Romagne vient au second rang, suivie par la Vénétie etc. Les chiffres les plus bas sont ceux qui se rapportent au

-----  
(1) A.N.I.C.A. "L'indebitamento dell'agricoltura italiana" (L'endettement de l'agriculture italienne), édité par "Il Risparmio", 1957.

(2) Ce tableau est extrait de l'ouvrage déjà cité, p.135.

Circonscriptions géographiques	Prêts pour l'amélioration du fonds.	Prêts hypothécaires	Prêts d'exploitation	Prêts en nature obtenus auprès des "consorzi" agricoles provinciaux		Prêts obtenus auprès d'entreprises privées et de commerçants	Total "consorzi" agricoles provinciales et entreprises privées	Total général	Pourcentages territoriaux
				Prêts garantis par traite agricole	Prêts garantis par crédits fiduciaires				
Italie du Nord	62.452.000	16.400.000	69.830.000	14.931.843	18.385.234	18.097.000	51.414.077	200.096.077	52,9 %
%	31,2 %	8,2 %	34,9 %	-	-	9,1 %	-	100 %	
Italie Centrale	23.853.000	4.032.000	21.034.000	5.651.737	10.236.769	4.930.000	20.818.506	69.737.506	18,4 %
%	34,2 %	5,8 %	30,1 %	-	-	7,1 %	-	100 %	
Italie méridionale	13.108.000	1.154.000	23.734.000	8.373.459	3.390.237	4.935.000	16.698.696	54.694.696	14,5 %
%	21,4 %	2,1 %	43,4 %	-	-	9,0 %	-	100 %	
Italie insulaire	9.101.000	1.484.000	29.972.000	5.920.269	2.129.682	5.075.000	13.124.951	53.681.951	14,2 %
%	17,0 %	2,8 %	55,8 %	-	-	9,4 %	-	100 %	
<b>Italie</b>	<b>108.514.000</b>	<b>23.070.000</b>	<b>144.570.000</b>	<b>34.877.308</b>	<b>34.141.922</b>	<b>33.037.000</b>	<b>102.056.230</b>	<b>378.210.230</b>	<b>100,0 %</b>
%	28,7 %	6,1 %	38,2 %	-	-	8,7 %	-	100 %	

(1) A l'exclusion des opérations effectuées en vertu de la loi n° 949 du 25/7/1952.

Trentin-Haut-Adige, à la Ligurie et à la Sardaigne. Le pourcentage d'endettement particulièrement élevé relevé en Lombardie et dans certaines autres régions est imputable surtout à la densité des exploitations, qui atteint son degré le plus élevé dans la plaine du Pô. En ce qui concerne le type des prêts, il est très intéressant de constater que les prêts à des fins d'amélioration représentent seulement 28,7 % de la dette totale (108.514 millions de liras sur 378.210). Ceci tient à divers facteurs qui peuvent être récapitulés comme suit : a) situation précaire de nombreuses entreprises qui, déjà grevées de dettes à court terme, peuvent difficilement songer à améliorer leur fond et leur équipement au moyen d'un recours additionnel au crédit ; b) coût élevé de l'argent ; la faveur rencontrée par les prêts à bas taux d'intérêt prévus par le Plan de dix ans pour le développement de l'agriculture et cela, malgré la brièveté du délai d'amortissement, prouve que ce facteur a son importance ; c) complication et lenteur des procédures, dues au fait que le cadastre n'a pas force probante, ce qui oblige les établissements de crédit à procéder à des vérifications longues et coûteuses ; d) absence d'un réseau d'établissements de crédits et d'une propagande appropriée, de sorte que bien souvent, les agriculteurs qui désirent transformer leurs fonds ne savent comment faire pour bénéficier d'un prêt à long terme avec bonification d'intérêt ; e) répugnance innée des agriculteurs, et surtout des agriculteurs méridionaux, à contracter des dettes et plus particulièrement des dettes hypothécaires et des dettes remboursables à long terme (1). En effet, si de nombreuses exploitations sont d'un très faible rapport, c'est à cause de l'incidence, non pas tellement des emprunts à long terme, mais bien plutôt des emprunts à court et très court terme qui se répartissent souvent entre des établissements de crédit, spécialisés ou non, des "consorzi" agricoles, des commerçants et des entreprises privées. De plus, la petite usure sévit encore dans les régions méridionales où la population locale ne s'adresse pas encore aux banques pour ses besoins en crédit.

-----  
(1) A.N.I.C.A., ouvrage cité, p.12.

III - ASPECTS DE L'INDUSTRIALISATION DU MIDI

14) Lorsque le Midi a été incorporé à l'Etat italien, l'équipement industriel était raisonnablement développé pour l'époque. Mais l'industrie méridionale, qui avait bénéficié d'une protection douanière modérée sous le régime des Bourbons, ne put résister à la concurrence de l'industrie du Nord, rendue plus vigoureuse par les épreuves subies au cours d'une période antérieure de libre échange. Cet état de choses a été **aggravé** par la modicité du capital d'entreprise qui avait été amoindri par les acquisitions des biens de mainmorte liquidés en faveur du fisc. Les facteurs qui agissent sur la localisation des industries purent alors jouer librement et creuser un fossé profond entre le Nord et le Midi. L'intervention de l'Etat libéral en faveur des industries méridionales fut timorée et limitée pour l'essentiel à des dispositions fiscales qui auraient dû faciliter la création de quelques zones industrielles ; mais d'un autre côté, la protection douanière appelait un plus large afflux de capitaux vers l'industrie qui était concentrée surtout dans la partie Nord du pays. C'est ainsi que furent soustraits à l'agriculture méridionale les capitaux qui lui étaient indispensables et que celle-ci se vit fermer les marchés des pays étrangers, ceux-ci n'étant disposés à acheter ses produits qu'à condition de pouvoir vendre en Italie leurs propres produits manufacturés. La première guerre mondiale consolida la position nettement dominante de l'industrie du Nord et la situation ne se modifia pas après la guerre parce que, pendant une première phase, le gouvernement ne se rendit pas compte de la gravité de la situation

et, par la suite, s'orienta délibérément vers l'autarcie. Après la fin de la seconde guerre mondiale, le problème de l'industrialisation du Midi mobilisa de nouveau l'attention des pouvoirs publics ; ceux-ci adoptèrent une politique qui ne se limitait plus à des dégrèvements fiscaux (exonération d'impôts de fabrication, taxes de douane etc.), mais tendait à l'octroi d'une large assistance financière pour la constitution de nouvelles entreprises (1).

Les premières dispositions adoptées en ce sens furent celles du décret de loi du 1er novembre 1944 qui prévoyait l'octroi, par les établissements de crédit de droit public et par les organismes de droit public pratiquant le crédit mobilier, d'avances en faveur d'entreprises industrielles s'intéressant spécifiquement au redressement économique et à la promotion sociale des territoires libérés. Ces avances qui étaient garanties subsidiairement par l'Etat, pouvaient atteindre un plafond de deux milliards de liras et étaient assorties de bonifications d'intérêt. La moitié de cette somme devait être réservée aux entreprises industrielles siciliennes et sardes (un demi milliard pour chacune de ces îles). L'année suivante, ce chiffre fut porté à 5 milliards, dont un milliard réservé à la province de Naples. En 1946, la somme fut de nouveau augmentée et portée à 8 milliards de liras. Cette même année, les entreprises industrielles des provinces méridionales purent bénéficier également des dispositions prises en vue du renflouement et de la reconversion d'entreprises industrielles présentant un intérêt général ou une utilité économique et sociale particulière. Enfin, un troisième texte législatif spécial fut adopté en faveur des industries méridionales : le Décret-Loi n° 1598 du 14 décembre 1947 (2).

- 
- (1) En ce qui concerne les antécédents de ce problème, ainsi que la question méridionale en général, voir l'ouvrage fondamental de M.F.VOECHTING : "La questione meridionale - Cassa per il Mezzogiorno, Studi e testi," I°, "Istituto editoriale del Mezzogiorno", Napoli 1955. (Traduction de l'allemand, revue par l'auteur en collaboration avec le Prof. Giacomo GIORGI de l'"Università degli studi" de Pérouse).
- (2) F. VENTRIGLIA, "L'industrializzazione nel piano di sviluppo del Mezzogiorno d'Italia" (L'industrialisation dans le cadre du plan de développement du Midi de l'Italie), Caisse pour le Midi, Cahier n°10, nov. 1952, p.7 et suiv.

Dans le domaine du crédit, l'intervention de l'Etat en faveur de l'industrialisation s'est opérée par l'intermédiaire de l'Institut pour le Développement économique de l'Italie méridionale (ISVEIMER), qui avait été créé en 1938, et des sections de crédit industriel instituées auprès de la Banque de Naples et de la Banque de Sicile, ainsi que de la Banque de Sardaigne. La loi n° 298 du 11 avril 1953 réorganisa sur de nouvelles bases l'assistance financière à moyen terme en faveur de l'industrialisation du Midi, en créant trois instituts spécialisés : l'Institut pour le Développement économique de l'Italie méridionale (ISVEIMER), déjà mentionné, l'Institut pour le financement des industries de Sicile (IRFIS) et le Crédit Industriel Sarde (CIS). La loi de 1953 conféra en outre à l'ISVEIMER, à partir de cette même année, un nouveau statut juridique analogue à celui de l'IRFIS et du CIS.(1)

Actuellement, les instituts qui opèrent dans le secteur du crédit en faveur de l'industrie méridionale sont au nombre de onze : les trois instituts spéciaux mentionnés ci-dessus (ISVEIMER, IRFIS et CIS) ; les trois sections de crédit industriel de la Banque de Naples, de la Banque de Sicile et de la Banque nationale du Travail ; les quatre instituts de crédit à moyen terme à rayon d'action national (IMI, Medio Banca, Centro Banca, EFI), et enfin l'Institut régional de crédit industriel du Latium (en ce qui concerne le territoire relevant de la compétence de la Caisse).

La Caisse pour le Midi a publié une importante monographie sur les résultats obtenus, dans le secteur industriel, sur le territoire relevant de sa compétence, grâce à l'octroi de crédits spéciaux à moyen terme. (2) Nous en résumons ci-dessous les principaux points.

- 
- (1) SVIMEZ, "Agevolazioni per l'industrializzazione nel piano di sviluppo del Mezzogiorno d'Italia" (Facilités accordées pour l'industrialisation et le développement économique du Midi), Rome 1954; cf. également SVIMEZ : "Notizie sull'economia del Mezzogiorno" (Notes sur l'économie du Midi), Rome 1956, p.113 et suiv.
  - (2) "Le realizzazioni industriali nel Mezzogiorno determinate dall'attività creditizia di favore a medio termine" (les réalisations industrielles suscitées dans le Midi par l'octroi de crédits à moyen terme à taux d'intérêt réduit) Caisse pour le Midi, Budget 1958-59, 9è exercice, Rapport, Rome 1959, cit. p.292 et suiv.

Il convient tout d'abord de préciser que l'enquête porte sur les entreprises qui, à la date du 31 décembre 1958, avaient demandé à bénéficier du financement et passé un contrat d'emprunt avec l'un des instituts de financement à moyen terme en faveur des petites et moyennes industries de l'Italie méridionale (ISVEIMER, IRFIS et CIS). Elle englobe en outre les financements qui avaient été accordés par la Caisse avant l'entrée en activité de ces instituts (ISVEIMER tel qu'il a été réorganisé par la loi de 1953, IRFIS et CIS) et qui par la suite ont été pris en charge par ceux-ci, ainsi que les financements effectués en faveur d'entreprises de production et de distribution d'électricité grâce à l'utilisation des prêts BIRS (1) et, enfin, les financements accordés par la Caisse à quelques centres de production laitière et maraîchère. Par conséquent, l'enquête effectuée par la Caisse ne permet pas d'apprécier le développement industriel du Midi dans son intégralité, puisqu'elle exclut les entreprises qui pratiquent l'autofinancement ou recourent au crédit d'autres établissements bancaires, ainsi que celles qui ont bénéficié des investissements effectués par les grands complexes d'Etat (IRI, ENI, etc.). Néanmoins, cette recherche embrasse un très vaste domaine et peut par conséquent donner un tableau assez valable de l'industrialisation sur le territoire considéré.

Les emprunts contractés sont au nombre de 584 et représentent un montant d'environ 164 milliards de lires. Parmi les différentes régions, la première place revient à la Sicile, avec environ 56 milliards de lires; la Campanie vient au second rang avec environ 50 milliards, suivie par le Latium (2) (environ 11 milliards), les Pouilles (environ 10 milliards et demi), la Calabre (environ 10 milliards), la Sardaigne et les Abruzzes (environ 8 milliards chacune), les Marches (3) (environ 6 milliards), la Basilicate (env. 6 milliards et demi) et la Toscane (4) (env. un demi milliard).

(1) Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement.

(2) Limité aux provinces de Frosinone et de Latina, à l'ex-canton de Cittaducale dans la province de Rieti, et à la partie du "secteur de bonification" de Latina qui se trouve dans la province de Rome.

(3) Parties du Bassin du Tronto dans la province d'Ascoli Piceno.

(4) Ile d'Elbe.



Les investissements fixes réalisés, ou en cours de réalisation, s'élevaient (toujours à la fin de 1958) à 309 milliards de liras, auxquels viennent s'ajouter 63 milliards et demi sous forme de capital d'exploitation. Ce montant est inégalement réparti entre les diverses régions. La Sicile vient en tête avec 35,3 %, suivie par la Campanie (31,3 %), le Latium (6,2 %), les Pouilles (5,9 %), la Calabre (5,7 %), les Abruzzes (5,6 %), la Sardaigne (4,8 %), les Marches (2,9 %), la Basilicate (2,0 %) et la Toscane (0,3 %).

Si l'on examine la répartition des investissements fixes entre les investissements pour la construction de nouvelles installations et les investissements pour extension d'installations déjà existantes, on constate que ces derniers représentent 15,3 % du total, de sorte qu'en chiffres absolus, le montant des investissements pour la construction de nouvelles installations s'élève à environ 261 milliards et 544 millions, tandis que celui des investissements pour extension d'installations déjà existantes est de 47 milliards et 282 millions de liras.

Parmi les diverses branches d'activité, la première place (en ce qui concerne l'investissement global, c'est-à-dire les investissements fixes plus le capital d'exploitation) revient aux industries manufacturières, avec 73,6 % ; les industries de production et de distribution d'énergie électrique et de distribution d'eau viennent ensuite, avec 25,4 %. La part qui revient aux autres branches d'activité est minime : 0,6 % pour les carrières et les mines, 0,3 % pour les activités auxiliaires et diverses, et 0,1 % pour les transports.

Si l'on considère uniquement les investissements fixes et leur répartition entre constructions nouvelles et extension d'installations déjà existantes pour les diverses branches d'activité, on constate que les installations nouvelles absorbent 99,7 % des investissements fixes dans l'industrie de production et de distribution d'énergie électrique

et de distribution d'eau, 81,4 % dans les activités auxiliaires et diverses, 79,2 % dans les industries manufacturières, 55,6 % dans les transports et 7,4 % dans les carrières et les mines.

Les investissements pour la production d'énergie électrique ont été consacrés essentiellement à la construction de 13 complexes, dont 9 centrales hydro-électriques, 3 centrales thermo-électriques et 1 aqueduc.

Le secteur d'activité le plus important est donc celui des industries manufacturières. Les établissements financés (toujours au 31 décembre 1958) y sont au nombre de 814. Les investissements s'élèvent au total à environ 274 milliards, dont 215 milliards et demi d'investissements fixes et 58 milliards et demi de capital d'exploitation.

Si l'on ne considère que les investissements fixes dans les principaux secteurs intéressés, la première place revient à l'industrie chimique avec 32,0 % ; viennent ensuite l'industrie des matériaux de construction, du verre, de la céramique et des produits connexes (19,1 %), l'industrie des produits alimentaires et connexes (12,0 %), la construction de moteurs, véhicules et machines diverses (8,3 %), l'industrie du papier et des articles en papier et carton (5,6 %), l'industrie textile (3,9 %), l'industrie métallurgique (3,5 %) et l'industrie des dérivés du pétrole (2,8 %).

Les investissements ont eu des conséquences appréciables également dans le domaine de l'emploi. L'enquête révèle qu'ils ont provoqué l'engagement de plus de 50.000 travailleurs spécialisés et qualifiés. Ils ont ainsi contribué à la réalisation de l'un des objectifs visés par le programme de développement qui est actuellement en cours

dans notre pays, à savoir la résorption du chômage. Le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse pour le Midi, p.309) indique pour chaque région, le nombre des nouvelles unités de travail employées dans les établissements créés ou en cours de réalisation au 31 décembre 1958.

Régions	Nombre	%
Toscane (1)	170	0,4
Marches (1)	618	1,2
Latium (1)	4.674	9,3
Abruzzes	2.766	5,5
Campanie	17.773	35,5
Pouilles	3.232	6,5
Basilicate	1.910	3,8
Calabre	2.375	4,8
Sicile	13.169	26,3
Sardaigne	3.364	6,7
T o t a l	50.051	100,0

(1) Uniquement pour le territoire relevant de la compétence de la Caisse.

Si nous considérons la répartition des nouvelles unités de travail entre les différents secteurs d'activité, nous constatons qu'elles sont employées pour la presque totalité (97 %) dans les industries manufacturières. Les 3 % restants se répartissent entre les carrières et les mines (1,2 %), les industries de production et de distribution d'énergie électrique et de distribution d'eau (1,0 %), les activités auxiliaires et diverses (0,6 %), et les transports (0,2 %).

A l'intérieur des industries manufacturières, les nouvelles unités de travail sont absorbées pour une large part par l'industrie des matériaux de construction du verre, de la céramique et produits connexes (16,1 %) et par l'industrie chimique (15,5 %). Le pourcentage employé dans les autres secteurs de production (toujours à l'intérieur des industries manufacturières) est beaucoup plus faible ; il s'échelonne d'un maximum de 8,0 % dans l'industrie textile, à un minimum de 3,4 % dans l'industrie du tabac, ainsi que dans l'industrie métallurgique.

Le coefficient de capital par travailleur, c'est-à-dire la quantité d'investissements fixes et de capital d'exploitation nécessaire pour assurer un emploi stable à une unité de travail est de 7,4 millions de lires.

Le tableau suivant (extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse pour le Midi, p.313) indique, pour chaque branche d'activité, le capital investi par unité de travail dans les établissements créés ou en cours de réalisation, à la fin de 1958 (en millions de lires).

Branches d'activité	Investissements fixes			Total des investissements		
	Nouvelles installations	Extension d'installations déjà existantes	Total	Nouvelles installations	Extension d'installations déjà existantes	Total
Carrières et mines	2,1	3,1	3,0	2,3	3,6	3,5
Industries manufacturières	4,8	3,4	4,4	5,8	5,1	5,6
Energie électrique et eau	181,9	155,5	181,8	191,1	165,5	191,0
Transports	16,7	3,6	6,3	16,8	5,4	7,8
Activité auxiliaires et diverses	4,9	0,9	2,7	6,1	1,0	3,3
T o t a l e	7,2	3,4	6,2	8,4	5,0	7,4

C'est dans les entreprises de production et de distribution d'énergie électrique et de distribution d'eau que le capital investi par unité de travail atteint le niveau le plus élevé (191,0 millions) et dans les activités auxiliaires et diverses qu'il est le plus faible (3,3 %).

Les raisons du montant extrêmement élevé de l'investissement par unité de travail dans les entreprises de production et de distribution de l'énergie électrique et de distribution d'eau sont évidentes.

Le capital investi par unité de travail dans les diverses branches de l'industrie manufacturière (qui est en moyenne de 5,6 millions de lires ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessus) atteint son maximum dans l'industrie des dérivés du pétrole et du charbon (19,7 millions de lires); c'est dans les industries polygraphiques et connexes qu'il est le plus faible (1,1 million de lires). L'industrie chimique se place au second rang (10,5 millions de lires), l'industrie du papier et des articles en papier et carton au troisième rang (8,1 millions de lires), etc.

On constate que le coefficient de capital par travailleur tend à augmenter en même temps que la dimension économique des entreprises.

Il est également très intéressant de confronter le chiffre de production annuelle brute normalement prévu pour les établissements financés et le montant de l'investissement global. C'est ce qui a été fait, pour les diverses branches d'activité, dans le tableau ci-dessous extrait de l'ouvrage déjà cité de la Caisse pour le Midi, p. 317).

Branches d'activité économique	Nouvelles installations			Extension d'installations préexistantes		
	production brute annuelle		Rapport entre la production annuelle et l'invest. total	production brute annuelle		Rapport entre la production annuelle et l'invest. total
	Total	par unité de travail		Total	par unité de travail	
Carrières et mines	118	1,8	0,8	1.577	3,0	0,8
Industries manufacturières	188.675	5,3	0,9	115.257	8,8	1,7
Energie électrique et eau	24.977	50,6	0,3	140	70,0	0,4
Transports	42	2,8	0,2	135	2,4	0,5
Activités auxiliaires et diverses	1.035	7,0	1,0	578	3,3	3,3
T o t a l	214.847	5,9	0,7	117.687	8,5	1,7

L'enquête de la Caisse pour le Midi comporte également une confrontation entre les résultats obtenus jusqu'ici et les données de référence fournies par le dernier recensement de l'industrie et du commerce effectué en 1951. Cette confrontation permet de constater que : 1° l'assistance financière en faveur de l'industrialisation a permis en cinq ans (si l'on tient compte à la fois des nouvelles installations et des extensions d'installations préexistantes), un développement d'au moins un cinquième par rapport à la situation de départ ; 2° les pourcentages d'accroissement de l'activité les plus élevés, sont généralement enregistrés dans les secteurs ou les régions où le degré de développement était le plus faible ; 3° les interventions ont permis d'augmenter d'environ 75 % les disponibilités en énergie électrique dans le Midi.

IV - CONSIDERATIONS SUR QUELQUES TYPES D'ENTREPRISES AGRICOLES

15) Le premier recensement général de l'agriculture qui a été effectué à la date du 15 avril 1961 nous fournit, entre autres, un certain nombre de données absolument à jour en ce qui concerne le nombre des entreprises agricoles dans notre pays et leur répartition par modes d'exploitation. Il s'agit de chiffres provisoires que l'Institut central de la Statistique, qui a été chargé de l'enquête, a publiés à l'occasion de la Conférence nationale du monde rural et de l'agriculture. (1) Bien que ces chiffres soient sujets à certaines révisions, ils permettent déjà de se faire une idée d'ensemble très proche de la réalité sur la répartition des entreprises agricoles, forestières et zootechniques italiennes. Le nombre de celles-ci s'établit à 4.310.000, pour une superficie totale de plus de 26 millions d'hectares.

Le tableau ci-dessous (extrait de l'ouvrage déjà cité, p. 15) indique la répartition des entreprises par modes d'exploitation.

Mode d'exploitation	Entreprises		Superficie	
	Nombre	%	Hectares	%
Exploitation directe par le cultivateur	3.529.556	81,9	14.250.860	54,8
Exploitation à l'aide de salariés et/ou de coparticipants	295.157	6,9	7.380.751	28,4
Métairies proprement dites ("conduzione a colonia parziaria appoderata")	336.876	7,8	3.199.103	12,3
Autres modes d'exploitation	148.545	3,4	1.185.481	4,5
T o t a l	4.310.134	100,0	26.016.195	100,0

(1) Institut central de Statistique - Premier recensement général de l'agriculture, 15 avril 1961, 1er vol.: Premiers résultats provisoires - Edition spéciale pour la Conférence nationale du monde rural et de l'agriculture, Rome, juin-juillet 1961.

Le nombre des entreprises exploitées directement par le cultivateur est extrêmement élevé puisqu'il représente environ 82 % du total. Les 18 % restants se répartissent entre les entreprises exploitées à l'aide de salariés et/ou de coparticipants (env. 7 %), les métairies proprement dites ("aziende condotte a colonia parziaria appoderata") -(moins de 7 %)- et les entreprises exploitées selon un autre système de gestion (3,4 %).

Plus de la moitié de la superficie globale est occupée par les entreprises exploitées directement par le cultivateur et un peu moins d'un tiers par les entreprises exploitées à l'aide de salariés et/ou de coparticipants, tandis que les métairies proprement dites n'en absorbent guère plus d'un dixième, et les entreprises exploitées selon un autre système de gestion, seulement 4,5 % (ces dernières sont essentiellement constituées par les entreprises dont les différentes parcelles sont exploitées en vertu d'un bail à colonat partiaire, c'est-à-dire par les formes de colonat autres que celle correspondant à la "mezzadria" italienne.

En ce qui concerne la répartition territoriale des entreprises par mode d'exploitation, on constate tout d'abord que les entreprises exploitées directement par le cultivateur sont très largement répandues dans toutes les régions, tandis que les entreprises exploitées selon d'autres systèmes de gestion sont très répandues dans certaines régions et très rares dans d'autres. La situation diffère considérablement selon les régions ; c'est ainsi qu'en Lombardie, les entreprises exploitées directement par le cultivateur sont extrêmement nombreuses, de même que les entreprises exploitées à l'aide de salariés (ces dernières représentent plus de la moitié de la superficie occupée par les entreprises exploitées directement par le cultivateur, tandis que les métairies proprement dites ("aziende condotte a colonia parziaria appoderata") ne sont pas largement représentées (surtout si l'on considère la surface globale occupée) et que les entreprises exploitées selon d'autres systèmes de gestion sont très rares ; dans les Marches, les métairies proprement dites prévalent et les entreprises exploitées directement par le cultivateur sont



également largement représentées, mais les entreprises exploitées à l'aide de salariés sont faiblement représentées (tout au moins en nombre) et les entreprises exploitées selon d'autres systèmes de gestion sont extrêmement rares. En Sicile, ce sont les entreprises exploitées directement par le cultivateur qui prévalent, mais les entreprises exploitées à l'aide de salariés ou des coparticipants, et les entreprises exploitées selon d'autres systèmes de gestion sont également largement représentées (surtout en ce qui concerne la superficie globale occupée), tandis que les métairies proprement dites sont très rares.

Naturellement, il serait nécessaire, pour avoir une idée moins générale de la répartition territoriale des entreprises selon le mode d'exploitation, de procéder à une analyse qui ne soit pas limitée à la circonscription régionale. Il faudrait également subdiviser les grands groupes correspondant aux différents modes d'exploitation. Quoi qu'il en soit, on trouvera ci-dessous un tableau indiquant la répartition régionale des entreprises selon le mode d'exploitation (ce tableau est extrait de l'ouvrage déjà cité, p. 18).

REGIONS	entreprises exploitées directement par le cultivateur		entreprises exploitées à l'aide de salariés et/ou de coparticipants		métairies proprement dites "aziende condotte a colonia parziaria appoderata"		entreprises exploitées selon d'autres systèmes de gestion		TOTAL	
	N°	superficie ha.	N°	superficie ha.	N°	superficie ha.	N°	superficie ha.		
Piémont	346.465	1.474.125	14.615	512.302	13.219	113.725	2.824	64.378	377.223	2.154.530
Val d'Aoste	12.440	106.744	663	109.228	...	...	30	1.442	13.135	217.421
Ligurie	99.979	346.681	4.446	87.483	4.990	21.854	2.663	8.568	112.098	464.586
Lombardie	312.313	1.153.832	16.264	611.947	11.715	92.215	3.119	15.052	343.411	1.872.946
Trentin-Ht. Adige	79.704	534.787	3.592	591.889	637	5.083	2.562	8.943	86.495	1.140.702
Vénétie	283.955	942.316	6.152	334.723	23.244	204.854	2.236	15.972	315.587	1.497.865
Frioul-Vén. Julienne	93.626	386.594	2.215	149.616	4.781	53.084	1.382	15.565	102.004	604.859
Emilie-Romagne	164.762	945.063	14.264	340.471	63.194	658.442	887	6.790	243.107	1.950.766
Marches	53.400	234.217	3.698	113.943	61.021	532.495	230	6.567	116.349	887.222
Toscane	141.336	686.795	16.918	713.292	71.639	660.158	4.857	29.459	234.750	2.083.704
Ombrie	45.496	204.563	4.468	230.712	26.901	324.942	983	3.527	77.848	763.744
Latium	222.932	743.085	16.388	590.164	11.500	133.533	6.262	40.560	257.082	1.507.342
Campanie	303.214	777.210	13.524	287.655	6.369	43.805	13.537	67.205	336.634	1.176.075
Abruzzes-Molise	190.004	682.175	6.640	430.123	21.654	168.970	7.357	39.421	225.655	1.320.689
Pouilles	298.975	1.069.204	45.719	414.914	1.826	34.167	27.552	207.999	374.072	1.726.284
Basilicate	90.519	602.619	4.494	227.413	1.361	35.444	3.895	34.420	100.269	899.896
Calabre	235.702	742.188	32.051	492.500	7.458	66.460	10.196	74.513	285.407	1.375.661
Sicile	439.967	1.152.313	78.694	556.938	5.051	52.417	55.945	460.297	579.657	2.221.965
Sardaigne	114.767	1.472.349	10.352	585.338	224	7.448	2.008	84.803	127.351	2.149.938
<b>Italie</b>	<b>3.529.556</b>	<b>14.250.860</b>	<b>295.157</b>	<b>7.380.751</b>	<b>336.876</b>	<b>3.199.103</b>	<b>148.545</b>	<b>1.116.481</b>	<b>4.310.134</b>	<b>26.016.195</b>

16) L'agriculture italienne est représentée par divers types d'entreprises et d'exploitations. Nous traiterons principalement ici de deux types d'entreprises qui donnent lieu à deux systèmes fondamentaux d'exploitation : la propriété cultivatrice et la métairie ("mezzadria"). Les types d'exploitation sont extrêmement nombreux en raison de la diversité des conditions ambiantes, si bien qu'il est impossible de porter un jugement sans tenir compte de ces conditions. Nous dirons cependant quelques mots de certains types concrets d'entreprise ; afin de mettre en évidence quelques aspects de la répartition du revenu entre les diverses catégories productives.

Parmi les entreprises exploitées directement par le cultivateur, celles où la terre est cultivée par le propriétaire lui-même sont extrêmement nombreuses. On a alors le système de la "propriété cultivatrice", c'est-à-dire l'entreprise exploitée par le propriétaire lui-même et dans laquelle le travail manuel est fourni par la famille de celui-ci.

Tout le monde connaît les avantages et les inconvénients de ce système d'exploitation. Car il ne présente pas que de très grands et indéniables avantages, mais comporte aussi des inconvénients qui ne sont nullement négligeables. En effet, le système d'exploitation idéal pour toutes les époques et toutes les régions n'existe pas ; il serait donc vain de soutenir que ce système idéal peut être celui de la petite propriété cultivatrice. Quoi qu'il en soit, ce mode d'exploitation a une très grande vitalité qui tient non pas tant à des facteurs économiques qu'à des facteurs sociaux et politiques. Il a en soi une force d'expansion dont beaucoup en Italie estiment qu'il convient de favoriser l'action, et de nombreuses mesures ont été proposées à cet effet, les unes concernant la formation de nouvelles propriétés cultivatrices, et les autres l'exploitation des propriétés cultivatrices qu'elles soient nouvelles ou anciennes. Ces aspects et ces problèmes ont été abondamment discutés par la seconde commission qui a été constituée au sein de la Conférence nationale du monde rural et de l'agriculture. Nous nous

bornerons ici à attirer l'attention du lecteur sur un problème qui est intimement lié à l'existence même de la petite propriété cultivatrice : le problème des coopératives. En effet, nous sommes convaincus que le succès des entreprises exploitées par le propriétaire cultivateur dépend, tout au moins pour une large part, du succès de la coopération.

Nous estimons à ce propos qu'avant de procéder à la constitution d'une coopérative, il conviendrait d'effectuer une enquête préliminaire afin de déterminer si les conditions économiques, techniques et financières requises sont remplies. Nous sommes convaincus que bien des erreurs dans l'action coopérative auraient pu être évitées si l'on s'était renseigné à l'avance sur les conditions dans lesquelles les coopératives nouvellement créées devraient opérer. Il est nécessaire, en particulier, de tenir compte des conditions du marché dans la région où la nouvelle coopérative doit exercer l'essentiel de son activité. Toujours à propos de la coopération, un autre point à prendre en considération est celui des difficultés touchant au personnel. Il n'est pas toujours facile de trouver des éléments pourvus de toutes les qualités nécessaires pour promouvoir, constituer, administrer et faire prospérer les coopératives, encore qu'en Italie, de tels éléments soient extrêmement nombreux et que pour beaucoup, l'activité à exercer devienne une véritable mission. L'attrait de la coopération est très grand ; les théoriciens comme les exploitants le subissent et ils y sont parfois déjà gagnés. Mais tous les coopérateurs ne sont pas toujours à la hauteur de la situation, et leur incapacité est la source de difficultés et parfois de véritables échecs de l'action coopérative. C'est pourquoi il convient d'accorder une attention toujours plus grande à la formation des cadres dont dépend pour beaucoup le succès de l'action coopérative. Il y a, en outre, des obstacles techniques qui tiennent à la nature des exploitations entre lesquelles la coopération s'établit, et des obstacles économiques qui proviennent surtout de l'insuffisance du capital initial et des sommes

dont la coopérative dispose pour les avances qu'elle doit effectuer au cours de son fonctionnement. Mais il existe un obstacle encore plus important : nous voulons parler du manque d'esprit d'association des populations méridionales. S'il est incontestable que les paysans du Midi sont plus fortement individualistes que ceux du Nord, il ne faut pas oublier que l'individualisme existe plus ou moins aussi chez les paysans des régions septentrionales (et même, par exemple, chez les paysans suédois), comme il existe d'ailleurs plus ou moins chez tous les travailleurs des champs, y compris ceux du bloc soviétique. Seulement, le paysan des pays septentrionaux - et, il faut l'ajouter, celui du Nord de l'Italie - s'est révélé disposé à sacrifier une partie de sa liberté dans l'intérêt commun (et par conséquent aussi, dans son propre intérêt). Il y a là une différence dans le degré d'éducation civique qui tient en partie à une différence dans le niveau d'instruction générale et spéciale, et en partie aussi à une différence dans la dimension économique (nous disons économique et non pas physique) des exploitations (1).

17) Nous dirons maintenant quelques mots des métairies proprement dites ("mezzadrie"). Il y a quelques années, après avoir examiné dans l'un de nos écrits (2) les aspects et les vicissitudes du colonat partiaire dans quelques pays étrangers - notamment en Grèce, aux Etats-Unis, au Pakistan et dans l'Union Indienne - nous avons exposé quelques considérations sur le métayage en Italie. Nous nous sommes demandé tout d'abord si notre pays se trouvait en face d'une crise du système ou d'une crise à l'intérieur du système ; en d'autres termes, s'il s'agissait d'une crise devant aboutir à la disparition du système de métayage, ou simplement d'une crise d'adaptation. Il est certes difficile d'établir des pronostics à cet égard et, même à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure

(1) Giacomo GIORGI, "Aspetti e problemi della cooperazione agricola" (Aspects et problèmes de la coopération agricole), Revue internationale de Sciences sociales, novembre - décembre 1961.

(2) Giacomo GIORGI, "Aspetti della mezzadria in alcuni paesi esteri" (Aspects du métayage dans quelques pays étrangers), Revue de politique agraire, 1954, n°3, repris dans le volume "Problemi di politica agraria comparata" éditions Porziuncola, Santa Maria degli Angeli-Assisi, 1959, p.37 et suiv.

de formuler un diagnostic définitif et général sur cette question. Il est vrai qu'au cours des dernières années, le nombre des exploitations en métayage a diminué, mais il est non moins vrai que ce phénomène est, en partie, lié à la dépopulation des campagnes. Il faut en outre reconnaître qu'il existe encore des métairies suffisamment viables, même si leur viabilité est maintenue au prix d'un effort souvent admirable. En tout cas, une chose semble certaine : le lieu économique de la métairie tend à se restreindre toujours davantage.

En Italie, le métayage a à son actif, comme chacun sait, de très grands mérites : on peut rappeler ici les noms des Ridolfi, des Ricasoli, des Testaferrata, et de tant d'autres agriculteurs auxquels l'agriculture italienne doit beaucoup de l'indéniable progrès qu'elle a accompli dans de nombreuses régions. Aujourd'hui encore, il y a des propriétaires éclairés qui contribuent au progrès de l'agriculture en administrant avec sagesse et en améliorant ceux de leurs fonds qui sont exploités par des métayers. Mais il y a également des propriétaires rétrogrades qui, entre autres, ne se préoccupent pas du niveau de vie de la famille des métayers qui vivent sur leurs terres. Pour que le métayage ait droit de cité parmi les systèmes d'exploitation et puisse s'avérer réellement utile à l'agriculture, deux conditions fondamentales sont, comme chacun sait, indispensables : 1° le propriétaire doit disposer de capitaux et avoir l'intention de les employer à des améliorations foncières et agricoles; 2° les parties contractantes doivent avoir confiance l'une dans l'autre. Or, on sait que cette confiance réciproque est souvent allée en s'affaiblissant ces derniers temps, au point de se transformer parfois en une lutte sourde. Quant aux disponibilités en capital, on sait que les inégalités dans la répartition du produit et la pression fiscale ont diminué les ressources dont les propriétaires disposent pour procéder à des investissements productifs ; et même là où ces ressources existent encore, l'intention de les employer fait souvent défaut chez les propriétaires, ceux-ci se préoccupant, à juste

titre, du sort réservé à leur fond. Par conséquent, si l'on regarde la réalité en face, il faut reconnaître qu'un nombre considérable d'exploitations agricoles en métayage se trouvent aujourd'hui dans l'impossibilité d'assurer les avantages que le métayage peut et doit offrir.

Parmi ceux qui critiquent le métayage, beaucoup soutiennent que ce système n'est pas capable de satisfaire aux besoins du travailleur en raison de l'extrême modicité du revenu net qui incombe à la famille du métayer, alors que ce revenu devrait rémunérer équitablement non seulement les prestations de travail, mais encore les prestations de capital fournies par la famille du métayer elle-même.

Certains soutiennent que le bas niveau du revenu, là où il est constaté - car on ne saurait affirmer que le revenu soit bas d'une façon générale - n'est pas dû à l'exploitation en métayage, mais à l'insuffisance de la productivité de l'agriculture en général. Ces auteurs soutiennent qu'il n'y a nullement crise du métayage en tant que tel, mais crise de l'agriculture dans les régions où prédomine le système du métayage.

D'autres enfin, soutiennent que le métayage peut encore jouer un rôle utile en tant que stade de transition au cours du processus d'évolution des travailleurs agricoles vers la propriété cultivatrice. Ces derniers estiment donc que le système du métayage est encore valable, à condition que l'action des propriétaires permette aux familles de métayers de bénéficier d'un revenu plus élevé.

Ces questions ont été abondamment discutées à l'occasion de la Conférence nationale du monde rural et de l'agriculture qui s'est déroulée en juin-juillet 1961. Nous ne pouvons nous étendre davantage ici sur ce problème qui est l'un des plus brûlants de notre époque. Nous nous bornerons à fournir des informations sur les résultats économiques obtenus dans un certain nombre d'entreprises exploitées par métayage, en limitant notre étude à une partie du territoire de l'Ombrie qui nous est particulièrement familière. Nous prendrons en considération 25 métairies de la vallée moyenne du Tibre, que nous avons soumises à une analyse approfondie (1).

-----  
(1) Les résultats de cette enquête sont exposés dans le volume suivant :  
G. GIORGI, "Contributo all'analisi economica dell'azienda agraria"  
(contribution à l'analyse économique de l'exploitation agricole), 1ère partie:  
Recherches sur le métayage dans les plaines de l'Ombrie. "Università degli  
studi di Perugia", (Faculté des Sciences agraires, Pérouse,) 1957.

Au cours de notre enquête, nous avons pu distinguer 5 types principaux de métairies. Le premier et le plus répandu, est la métairie pratiquant la culture des céréales, l'élevage et la viticulture, et comportant des cultures industrielles (tabac, tomate et quelquefois aussi betterave à sucre). Le second est représenté par la métairie pratiquant la culture des céréales, l'élevage et la viticulture et comportant des cultures industrielles (tabac et tomate) ainsi que des cultures maraîchères de plein champ. Le troisième type se rapproche beaucoup du précédent dont il diffère essentiellement par l'absence du tabac. Il s'agit donc toujours d'une exploitation pratiquant essentiellement la culture des céréales, l'élevage du bétail et l'agriculture et comportant des cultures maraîchères et des cultures industrielles, ces dernières n'étant toutefois représentées que par la tomate et la betterave à sucre. Le quatrième type est celui des métairies pratiquant essentiellement la culture des céréales, l'élevage du bétail, la culture du tabac et la viticulture. Le principal caractère distinctif est la production de lait. Il s'agit donc de métairies situées à proximité d'agglomérations. Le cinquième type constitue l'exception : c'est celui de la métairie pratiquant essentiellement la culture des céréales, la culture des fruits, la viticulture et l'élevage du bétail et comportant une culture industrielle (tabac). Il s'agit d'une forme de métairie où l'orientation de la production se différencie nettement de celles des autres types énumérés. Avec près de deux hectares plantés exclusivement de pêchers, plus d'un hectare de vignoble et plus d'un demi hectare de fraisiers, la métairie de ce type peut donner la mesure des possibilités qui s'offrent à l'agriculture locale lorsqu'elle est pratiquée selon des méthodes d'avant-garde.

Les données quantitatives recueillies sont des données moyennes pour les six années 1951-1956 et les prix attribués sont les prix moyens pour 1956. Les données brutes ont été calculées par nos soins selon la méthode actuellement employée par l'Institut national d'économie agraire. Les chiffres par hectare se rapportent à la superficie totale. Toutes les fermes considérées sont exploitées par métayage et situées en plaine.



Voyons maintenant quels sont les résultats économiques obtenus dans les métairies qui ont fait l'objet de notre enquête, et commençons par celles du premier type (au nombre de 15). La superficie varie entre 9,08 ha et 27,11 ha. Il existe dans la région considérée, des métairies de ce type occupant une superficie moindre, et il en existe également de plus étendues; mais le cas n'est pas fréquent. Nous avons à dessein étudié des métairies de dimensions très variées afin de déterminer les relations qui existent entre les dimensions de la métairie et la composition quantitative et qualitative de la famille du métayer, et de faire ressortir l'influence que la dimension peut exercer sur les résultats économiques obtenus par cette famille, à la fois par rapport à l'unité de travail et par rapport à l'unité de consommation. Le capital foncier (valeur vénale du fonds) oscille (toujours en ce qui concerne les métairies étudiées) entre 800.000 et 910.000 lires par ha. Il s'agit de fonds comprenant des terres très fertiles, totalement ou partiellement irrigables. Quant au capital d'exploitation, il s'échelonne d'un minimum de 169.063 lires à un maximum de 258.134 lires, limites entre lesquelles on trouve des valeurs extrêmement diverses. Le cheptel mort et vif varie entre un minimum de 140.626 lires et un maximum de 224.386 lires. Entre ces deux extrêmes, on trouve une gamme étendue de valeurs. Cette diversité est due en grande partie à des différences dans l'importance du cheptel vif, le cheptel mort (machines et ustensiles agricoles et stocks de matières premières) ne jouant pas d'ordinaire un rôle important à cet égard. Le fonds de roulement va d'un minimum de 25.227 à un maximum de 36.644 lires. Le nombre des unités de consommation est très variable, surtout s'il est exprimé en chiffres absolus. Il va en effet d'un minimum de 5,50 à un maximum de 16,5. L'amplitude des variations diminue sensiblement lorsque le nombre des unités de consommation est exprimé par hectare. Celui-ci varie alors de 0,45 à 0,65. Mais il subsiste néanmoins des écarts notables qui contribuent à différencier sensiblement le revenu net incombant aux familles de métayers par unité de consommation. En ce qui concerne les unités de travail également, les chiffres absolus sont, comme il est normal, très

variables: ils vont de 3,70 à 11,60. En revanche, le nombre d'unités de travail par hectare est compris entre 0,33 et 0,51 ; il oscille donc entre des limites relativement étroites, mais ses variations sont néanmoins suffisantes pour mettre en lumière un défaut fréquent dans la région étudiée : le manque d'équilibre entre la capacité de travail de la famille du métayer et la quantité de travail requise par la métairie.

La production brute commercialisable oscille entre un minimum de 160.219 et un maximum de 218.149 lires. Sur les 15 métairies de ce type, 4 seulement ont une production brute commercialisable dépassant les 200.000 lires. Les différences dans le montant de la production brute commercialisable tiennent pour une part notable aux capacités techniques et au travail fourni par la famille du métayer, surtout en ce qui concerne la culture du tabac qui est toujours présente et toujours importante dans les métairies de ce type. Le produit du bétail joue également un rôle très important. Les charges de remplacement du capital (1) (frais d'achat des capitaux techniques circulants, frais d'entretien et de réparations, amortissements et assurances, charges de remplacement des capitaux fixes extérieurs à l'exploitation) vont d'un minimum de 33.854 à un maximum de 57.814 lires. La disparité de ces chiffres tient surtout aux différences dans le montant des frais afférents au tabac, des frais d'irrigation et des frais afférents à l'achat d'aliments pour le bétail et de litières. L'amplitude des variations du produit net est inférieure à celle de la production brute commercialisable : le produit net oscille en effet entre un minimum de 122.195 et un maximum de 167.325 lires.

-----  
(1) Par l'expression "charges de remplacement", on entend ici tous les frais supportés par l'entreprise pour ramener le capital engagé dans le processus productif, à son niveau initial. La terminologie économique agricole italienne comprend sous ce terme :

- a) les frais d'achat des capitaux techniques circulants (achat de semences, fertilisants, antiparasitaires, aliments concentrés, etc.)
- b) les frais d'entretien, annuités d'amortissement et assurances se référant aux capitaux dont l'entreprise est dotée (bâtiments, machines et outils, etc.)
- c) charges de remplacements des capitaux fixes extérieurs à l'exploitation, se rapportant aux capitaux loués (la partie des frais totaux de location du matériel et de l'outillage qui est destinée au remplacement de ce capital extérieur à l'entreprise (Note CEE/VI/C1).

Les revenus "extérieurs à l'entreprise" (rémunérations et impôts) (1) absorbent une part relativement limitée du produit net, puisqu'ils vont d'un minimum de 7.149 à un maximum de 19.531 lires. Les différences tiennent pour une large part aux frais de main-d'oeuvre supplémentaire, particulièrement nécessaires pour la culture du tabac.

Le produit net de l'exploitation, c'est-à-dire l'ensemble des revenus incombant aux personnes économiques qui prennent part au processus de production dans l'exploitation agricole, est généralement compris entre 120.000 et 150.000 lires. Trois métairies seulement ont un produit net inférieur, à savoir 144.298, 118.881 et 115.046 lires, respectivement. Cette faiblesse tient non pas au montant élevé de la partie réservée aux rémunérations des personnes économiques étrangères à l'exploitation, mais à ce que le produit net global est relativement bas, parce que la production brute commercialisable est relativement faible. En revanche, deux métairies seulement ont un produit net supérieur à 150.000 lires, et encore ce chiffre n'est-il dépassé que de peu (151.579 et 150.916, respectivement).

-----  
(1) D'après les concepts courants de l'économie agricole italienne, le produit net (production brute commercialisable moins les "charges de remplacement") est subdivisé entre :

- a) personnes économiques intérieures à l'entreprise (rémunération du capital; rémunération du travail d'exécution; rémunération du travail de direction) (Cette distinction est justifiée par la structure économique de l'agriculture italienne).
- b) personnes économiques extérieures à l'entreprise :
  - personnes économiques privées (rémunération des capitaux loués et de la main-d'oeuvre employée par l'entrepreneur de travaux; rémunération du vétérinaire; rémunération de la main-d'oeuvre extraordinaire; commission du percepteur des impôts).
  - personnes économiques publiques (différents types d'impôts et taxes, au net de la commission du percepteur des impôts).

Pour toutes ces personnes, on calcule ensuite, à partir du produit net de l'exploitation, la partie du revenu s'y référant pour faciliter, le cas échéant, une meilleure connaissance du niveau du revenu national, ainsi que de sa composition. (Note CEE/VI/C1).

Si l'on considère maintenant les différentes catégories de revenus d'exploitation, on ne relève aucun fait particulièrement important en ce qui concerne la rétribution du travail intellectuel, qui oscille entre 2.399 et 4.327 lires, ni en ce qui concerne l'intérêt du capital d'exploitation, qui est compris entre 10.731 et 16.163 lires.

Le salaire (net) va d'un minimum de 64.952 lires à un maximum de 92.416 lires. L'écart est donc considérable et l'on relève entre ces deux extrêmes une gamme étendue de valeurs, sur lesquelles divers facteurs exercent leur influence, la plupart du temps conjointement : montant de la production brute commercialisable imparti au métayer, montant des charges de remplacement et des rémunérations de personnes économiques étrangères à l'entreprise, qui sont à charge du métayer, part de l'intérêt du capital d'exploitation revenant au métayer. Le produit de la basse-cour constitue, en tant que composante de la production brute commercialisable, un élément de différenciation d'une certaine importance. L'examen du salaire net présente davantage d'intérêt lorsqu'il est rapporté à l'unité de travail. Il ne dépasse les 200.000 lires que dans deux métairies, où il ressort à 211.623 et 204.351 lires respectivement. Dans la majeure partie des métairies étudiées, le salaire net par unité de travail oscille entre 180.000 et 200.000 lires. Le revenu foncier va d'un minimum de 30.365 lires à un maximum de 43.343 lires, et nombreuses sont les métairies où il est compris entre 35.000 et 40.000 lires, ou dépasse de peu ce dernier chiffre.

Nous avons déterminé également la part du revenu net qui incombe au propriétaire et celle qui incombe au métayer, car ces chiffres ont une grande valeur indicative. La première est généralement comprise entre 40.000 lires environ et 53.000 lires environ. Dans deux métairies seulement, la part patronale du revenu net est soit inférieure au minimum (39.920 lires), soit supérieure au maximum (55.950 lires).

La part du revenu net incombant au métayer est comprise entre un minimum de 70.177 lires et un maximum de 95.844 lires. Elle se situe dans la plupart des cas entre 75.000 et 90.000 lires. Ces chiffres ont

une signification plus précise lorsqu'on les rapporte à l'unité de travail ou à l'unité de consommation. En ce qui concerne la part du revenu net incombant à la famille du métayer par unité de travail, on note également un écart important entre la valeur la plus faible (172.935 liras) et la valeur la plus élevée (221.857 liras); on relève en outre, entre ces deux extrêmes, une gamme étendue de valeurs qui toutefois ne s'écartent pas beaucoup, en plus ou en moins, de 200.000 liras. L'amplitude des variations est du même ordre en ce qui concerne la part du revenu net incombant à la famille du métayer par unité de consommation : celle-ci va d'un minimum de 119.725 liras à un maximum de 177.641 liras.

Le second groupe d'exploitations correspond à un type de métairies moins répandu que le précédent qui, comme nous l'avons déjà indiqué, pratiquent essentiellement la culture des céréales, l'élevage et la viticulture, et comportent en outre des cultures industrielles (tabac et tomates) et des cultures maraîchères de plein champ. Les trois métairies étudiées ont respectivement une superficie de 17,87 hectares, 18,65 hectares et 15,21 hectares. La production brute commercialisable y est respectivement de 167.275, 185.163 et 190.118 liras par hectare; le produit net de 124.204, 143.347 et 144.469 liras; le salaire net de 67.900, 77.615 et 80.718 liras; le revenu foncier de 31.056, 36.510 et 34.766 liras. Le salaire net par unité de travail (1) s'établit respectivement à 192.598, 195.611 et 177.930 liras; la part patronale du revenu net à 39.632, 45.470 et 44.610 liras; la part du revenu net incombant à la famille du métayer à 71.336, 81.641 et 84.937 liras. La part du revenu net incombant à la famille du métayer par unité de travail est de 202.345, 205.757 et 187.108 liras respectivement, alors que par unité de consommation, elle n'atteint que 154.518, 126.884 et 117.637 liras.

(1) Voici les clés de conversion appliquées par l'I.N.E.A. :

Hommes	Femmes	Clés de conversion en Unités			
		de consommation		de travail	
		H.	F.	H.	F.
plus de 68 ans	plus de 68 ans	1,00	0,75	0,50	0,30
18 - 68	18 - 68	1,00	0,75	1,00	0,60
14 - 18	10 - 18	1,00	0,75	0,50	0,30
10 - 14		0,75		0,50	
6 - 10	6 - 10	0,75	0,75	0,00	0,00
0 - 6	0 - 6	0,50	0,50	0,00	0,00

La situation des trois métairies appartenant au troisième type mentionné apparaît plus équilibrée ; il s'agit d'exploitations où l'orientation de la production est très similaire à celle des métairies du groupe précédent, et n'en diffère essentiellement que par l'absence de la culture du tabac. Dans les métairies de ce troisième type, la production brute commercialisable oscille entre 184.607 et 212.092 lires, le produit net entre 144.987 et 163.562 lires, le salaire net global entre 76.851 et 89.670 lires et le salaire net global par unité de travail entre 180.573 et 203.106 lires ; le revenu foncier varie de 36.078 à 44.726 lires, la part patronale du revenu net de 47.485 à 55.934 lires, la part du revenu net incombant à la famille du métayer de 80.575 à 92.675 lires, la part du revenu net incombant à la famille du métayer par unité de travail de 186.625 à 212.948 lires, et enfin, la part du revenu net incombant à la famille du métayer par unité de consommation de 116.342 à 124.416 lires. Le quatrième groupe est constitué par des métairies pratiquant la culture des céréales, l'élevage, la culture du tabac et la viticulture et dont l'originalité tient essentiellement à la production laitière. Il s'agit de fonds situés au voisinage d'agglomérations importantes et dont la valeur vénale est assez élevée, puisqu'elle va de 950.000 à 970.000 lires. La proximité des agglomérations contribue à maintenir la valeur foncière à un niveau élevé. La production brute commercialisable va de 209.708 lires à 220.841 lires. Les valeurs du produit net sont également très rapprochées : elles s'échelonnent entre 155.727 et 164.215 lires. Le salaire net est compris entre 79.444 et 90.912 lires, le salaire net par unité de travail entre 195.547 et 211.661 lires, le revenu foncier entre 39.881 et 43.708 lires, la part patronale du revenu entre 50.393 et 53.882 lires, la part de revenu net incombant à la famille du métayer entre 83.123 et 94.987 lires, la part du revenu net incombant à la famille du métayer par unité de travail entre 204.312 et 221.661 lires, la part du revenu net incombant à la famille du métayer par unité de consommation, entre 135.356 et 170.236 lires.

Le cinquième et dernier type de métairies mentionné est représenté par un seul fonds. Il s'agit, comme nous l'avons déjà indiqué, d'un cas exceptionnel. La métairie en question comprend en effet près de 2 hectares plantés uniquement de pêchers, plus d'un hectare planté uniquement de vignes et en outre, plus d'un demi-hectare planté de fraisiers.

Il s'agit d'une exploitation pratiquant essentiellement la culture des céréales, la culture des fruits, la viticulture et l'élevage, et comportant des cultures industrielles (tabac). Dans ce cas particulier, la valeur vénale (toujours en ce qui concerne uniquement le fonds), atteint 1.200.000 liras par hectare. Le capital d'exploitation est de 319.384 liras, dont 269.591 liras sous forme de cheptel et de stocks de matières premières, et 49.793 liras sous forme d'avances. La production brute commercialisable s'élève à 291.242 liras, les dépenses d'exploitation à 82.518 liras, le produit net à 208.724 liras, le salaire net à 114.886 liras, le salaire net par unité de travail à 212.540 liras, le revenu foncier à 58.007 liras. La part patronale du revenu net est de 72.166 liras et celle qui incombe à la famille du métayer de 120.885 liras. Le revenu net par unité de travail est de 223.638 liras et le revenu net par unité de consommation de 164.786 liras.

On peut dire que les divers types de métairies mentionnés ont chacun leur lieu économique et leur raison d'être. Il s'agit donc, non pas tant d'orienter la production des métairies d'un groupe vers celle des métairies d'un autre groupe que d'améliorer la technique d'exploitation de façon à obtenir des chiffres de production et des revenus plus élevés. On pourra aussi, dans certains cas déterminés, s'inspirer de l'exemple donné par la métairie du dernier type qui représente sans aucun doute une exploitation d'avant-garde et exige beaucoup d'esprit d'initiative et de capacités techniques, ainsi que des capitaux très importants.

Si nous considérons les revenus nets qui incombent aux familles de métayers par unité de travail, nous devons reconnaître que les chiffres ne sont certes pas très élevés ; et la situation est encore moins brillante lorsque l'on considère les revenus nets incombant aux familles de métayers par unité de consommation, encore qu'il existe, en Ombrie comme dans d'autres régions, des métairies où le revenu net par unité de travail et par unité de consommation est

plus élevé, de même qu'il en existe d'autres où il est moindre. Cette insuffisance des revenus est sans aucun doute, tout au moins en partie, l'expression de l'état d'infériorité dans lequel l'agriculture se trouve par rapport au secteur industriel.



CONCLUSION

Nous avons donné dans cette étude un aperçu synthétique de quelques-uns des aspects et des problèmes actuels de l'économie italienne, en particulier en ce qui concerne l'agriculture. Notre territoire national comporte une vaste zone sous-développée où l'on s'est efforcé et où l'on s'efforce encore d'augmenter la production et les revenus afin d'améliorer les conditions de vie des travailleurs.

Pour conclure, nous dirons quelques mots de l'un des problèmes les plus débattus de notre temps : le problème de l'infériorité économique de l'agriculture par rapport à l'industrie. Comme on le sait, bien des spécialistes italiens et étrangers se sont penchés sur ce problème et ont étudié attentivement la situation de l'agriculture dans les pays industriels. Il faut bien admettre - et cela ne signifie pas reconnaître à l'agriculture une infériorité économique à priori - qu'il existe une disparité économique de fait entre l'agriculture et l'industrie. Nombreuses sont les argumentations qui ont été avancées pour justifier cette infériorité de fait de l'agriculture. C'est ainsi que l'on a cherché à déterminer si cet état de choses, et les difficultés économiques qui, partout dans le monde, sont devenues chroniques au cours des dix dernières années du 19ème siècle et qui se sont traduites par une rémunération insuffisante des facteurs de production, sont la conséquence d'une loi naturelle ou d'une situation historique et sociale déterminée. Pour expliquer la situation d'infériorité de l'agriculture, on a avancé l'argument d'une productivité technique insuffisante ou arriérée. On a parlé aussi d'une surproduction agricole persistante et examiné le gros problème du rapport entre la capacité de production des moyens de subsistance et le développement de la population mondiale. L'influence que l'économie rurale peut avoir exercée et exerce encore en ce qui concerne la situation d'infériorité de l'agriculture a

également fait l'objet d'études approfondies. De même, les phénomènes des crises et des cycles conjoncturels, notamment des cycles longs, ont été étudiés sous l'angle agricole : en Italie, ce problème a été traité en particulier par le Prof. Bandini, dans l'ouvrage bien connu intitulé "Agriculture et crises". Le problème de l'infériorité de fait de l'agriculture compte, comme chacun sait, parmi les plus complexes et les plus importants. Mais il y a un point que nous tenons à souligner : c'est que parmi les causes fondamentales auxquelles l'état d'infériorité de l'agriculture est imputable, il faut compter le changement des habitudes de consommation des hommes de la société industrielle et la suprématie de l'économie industrielle qu'il a entraînée, à partir de la fin du siècle dernier. Ce phénomène a abouti à un développement désordonné de l'économie et de la société et constitue - selon M. KÄHLER - la véritable cause du déséquilibre entre les différents secteurs de production. Ainsi, la recherche passe du domaine purement économique au problème de notre civilisation tout entière.

Quoi qu'il en soit, il est nécessaire de faire tous les efforts possibles pour accroître l'efficacité de notre agriculture dans le cadre d'un développement économique général, et cela en tenant compte de l'extrême complexité du problème qui a été abordé ici.

---

## Conditions de production de l'agriculture

<i>Ont déjà paru dans cette série :</i>	Numéros	Date	N° du document	Langues
- Principales conditions de production de l'agriculture des pays membres de la C.E.E. (1) (2 tomes et annexes)	1	mai 1960	VI/208/60	F
- Etude préliminaire à la mise en place d'un réseau d'information sur la situation et l'évolution des exploitations agricoles dans la C.E.E. (1)	2	mai 1961	VI/3113/61	F. D. (2)
- Terminologie utilisée en économie de l'entreprise agricole dans les pays membres de la C.E.E. (1)	3	juin 1961	VI/3471/61	F/D (3)
- Aspects structurels de l'agriculture des pays susceptibles de devenir membres ou associés de la C.E.E.	4	octobre 1961	VI/6033/61	F
- Synthèse et résultats d'études monographiques	5A	janvier 1962	VI/8333/61	F
- Organisation d'études monographiques	5B	janvier 1962	VI/8334/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 5 (Benelux)	5C	janvier 1962	VI/3754/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 15 (R. F. Allemagne)	5D	janvier 1962	VI/8336/61	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 17 (France)	5E	janvier 1962	VI/5853/60	F
- Monographie de la grande région agricole C.E.E. n° 27 (Italie)	5F	janvier 1962	VI/8335/61	F
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales aux Pays-Bas	6	mars 1962	VI/6178/60	F. N. (4)
- Quelques aspects du développement structurel dans l'agriculture et les régions rurales en Belgique	7	avril 1962	VI/2281/62	F
- Aspects du développement structurel de l'agriculture au grand-duché de Luxembourg	8	mai 1962	VI/2281/62	F
- Les comptes économiques de l'agriculture française	9	juin 1962	VI/3201/62	F

(1) Ces études n'ont pas paru sous la présentation actuelle.

(2) F. D. = étude ayant fait l'objet d'une publication en français et d'une publication en allemand.

(3) F/D = étude bilingue français - allemand.

(4) L'étude a été publiée en néerlandais dans une autre série.